

**MAIRIE DE HOENHEIM**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2017**  
**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**  
**AFFICHE LE 21 MARS 2017**

Conseillers en fonction : 33

Conseillers présents : 24

Conseillers absents : 9

Conseillère absente sans avoir donné de procuration : 1

Madame Aline SCHMIDT,

Conseillers absents ayant donné procuration : 8

Madame Michèle STEIBLÉ, Adjointe au maire, donne procuration à Monsieur Jean LUTZ

Monsieur Claude FABRE, Adjoint au maire, donne procuration à Madame Gaby WURTZ

Madame Martine FLORENT conseillère municipale déléguée, donne procuration à Madame Chantal TRENEY

Madame Virginie GRUSZKA, conseillère municipale, donne procuration à Madame Véronique ARTH

Madame Andrée ZEDER, conseillère municipale, donne procuration à Monsieur Christian GRINGER

Madame Raymonde STEINER, conseillère municipale, donne procuration à Monsieur J-C. HEITMANN

Monsieur Stéphane GAYET, conseiller municipal, donne procuration à Monsieur Claude HOKES

Monsieur Cyril BENABDALLAH, conseiller municipal, donne procuration à Monsieur J-Marie HAMERT

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux du 14 novembre 2016 et du 19 décembre 2016
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Modification de la composition de la commission d'appel d'offres
4. Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes
5. Election d'un délégué au syndicat intercommunal mixte pour la maison de retraite « Les Colombes »
6. Modification du tableau des effectifs 2017
7. Régime des astreintes des agents de la Ville de Hoenheim
8. Vente de terrains à l'ABRAPA
9. Convention de mise à disposition de locaux et de mobilier avec le Centre de gestion du Bas-Rhin
10. Bilan des transactions immobilières réalisées en 2016
11. Cession à l'Eurométropole de Strasbourg de parcelles de voirie incluses dans l'emprise des routes départementales et restées inscrites au Livre foncier au nom de la commune de Hoenheim
12. Convention constitutive d'un groupement de commandes relatif à la plate-forme mutualisée de dématérialisation des marchés publics dénommée « Alsace Marchés Publics »
13. Taxe foncière sur les propriétés bâties : suppression de l'exonération de deux ans pour les constructions nouvelles à usage d'habitation

14. Construction de vestiaires et d'un club-house au Centre omnisports « Le Chêne » : approbation de l'Avant-projet définitif (APD)
15. Rénovation de l'école élémentaire « Bouchesèche » : validation de l'Avant-projet définitif (APD)
16. Rénovation de l'école élémentaire « Bouchesèche » : Révision n°1 de l'Autorisation de programme / crédits de paiement (APCP)
17. Dotation des équipements des territoires ruraux (DETR) / année 2017
18. Soutien à l'investissement public local / année 2017 : rénovation de l'école élémentaire « Bouchesèche »
19. Soutien à l'investissement public local / année 2017 : travaux de rénovation thermique à l'école maternelle du Centre et à la future Maison de la musique
20. Travaux d'intérêt local / année 2017 : rénovation de l'école élémentaire « Bouchesèche »
21. Bilan annuel des marchés publics / année 2016
22. Bilan statistique des marchés publics conclus en 2016
23. Marchés publics conclus durant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 28 février 2017
24. Questions orales.
25. Informations administratives.

**1er Point : APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 14 NOVEMBRE 2016 ET DU 19 DECEMBRE 2016**

Monsieur le Maire soumet les procès-verbaux du 14 novembre 2016 et du 19 décembre 2016 à l'approbation de l'assemblée.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**2ème Point : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur Dominique PIGNATELLI, conseiller municipal, est désigné en qualité de secrétaire de séance.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**3ème Point : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Claude HEITMANN, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire.

« Par délibération en date du 14 avril 2014, le Conseil municipal avait désigné Monsieur Serge QUILES en qualité de membre titulaire de la Commission d'appel d'offres (CAO).

Suite à la démission de l'intéressé, et eu égard aux dispositions de l'article 22 III du Code des marchés publics, la composition de la CAO arrêtée par délibération du 14 avril 2014, est modifiée comme suit :

Membres titulaires :

- 1) Monsieur Claude HOKES
- 2) Monsieur Jean LUTZ
- 3) Monsieur Cyril BENABDALLAH
- 4) Madame Virginie GRUSZKA
- 5) Monsieur Vincent DARROMAN

Membres suppléants :

- 6) Madame Gaby WURTZ
- 7) Madame Andrée ZEDER
- 8) Monsieur Nicola POMILIO
- 9) Monsieur Dominique PIGNATELLI »

Délibération

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré

**PREND ACTE**

de la composition de la commission d'appel d'offres (CAO) telle qu'elle découle de la démission de Monsieur Serge QUILES et des dispositions de l'article 22 III du Code des marchés publics

Membres titulaires :

- 1) Monsieur Claude HOKES
- 2) Monsieur Jean LUTZ
- 3) Monsieur Cyril BENABDALLAH
- 4) Madame Virginie GRUSZKA
- 5) Monsieur Vincent DARROMAN

Membres suppléants :

- 6) Madame Gaby WURTZ
- 7) Madame Andrée ZEDER
- 8) Monsieur Nicola POMILIO
- 9) Monsieur Dominique PIGNATELLI

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**4ème Point : INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Monsieur le Maire expose.

« La délibération du Conseil municipal du 7 avril 2014 a déterminé les indemnités du Maire et des Adjointes au regard de l'indice brut terminal de la fonction publique, comme le précisent les dispositions du Code général des collectivités territoriales (art. L2123-23).

Cet indice ayant été modifié par le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 (applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2017) suite à la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du protocole Parcours professionnel, carrière et rémunération (PPCR) applicable à la fonction publique territoriale, il convient d'arrêter les indemnités de fonction du Maire et des Adjointes comme suit:

- Indemnités de fonction du Maire :

65 % de l'indice brut terminal de la fonction publique \*

- Indemnités de fonction des Adjointes au Maire :

27,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique \*

\* cet indice étant amené à évoluer il n'est plus prévu d'indiquer sa valeur dans la délibération. A titre d'information, ce dernier est à ce jour fixé à 1022 et devrait évoluer en janvier 2018. »

Délibération

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2123-20 et suivants ;

VU le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 7 avril 2014 fixant les indemnités du Maire et des Adjoints ;

### **FIXE**

Le calcul des indemnités du Maire et des Adjoints comme suit :

Maire : 65 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Adjoints : 27,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

**ADOpte PAR 22 VOIX (dont 8 procurations)**

**1 conseiller est contre à savoir :**

- Monsieur Vincent DARROMAN

**2 conseillers s'abstiennent à savoir :**

- Monsieur Dominique PIGNATELLI

- Monsieur Stéphane BOURHIS

### **5ème Point : ELECTION D'UN DELEGUE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL MIXTE POUR LA MAISON DE RETRAITE « LES COLOMBES »**

Monsieur le Maire prend la parole.

« Par délibération en date du 7 avril 2014, le Conseil municipal avait désigné Monsieur Serge QUILES en qualité de délégué de la Ville de Hoenheim auprès du Syndicat mixte pour la maison de retraite « Les Colombes ». Suite à la démission de l'intéressé, il appartient à notre assemblée de désigner son remplaçant.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-23 du Code général des collectivités territoriales, ce délégué est élu au scrutin secret, à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour.

Comme le précise l'article susvisé, la fixation par les dispositions précitées, de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués, ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

Je vous propose donc de pourvoir au remplacement de Monsieur Serge QUILES, suite à sa démission de ses fonctions de conseiller municipal. »

Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Alain ROBUCHON. Ce dernier accepte la proposition de Monsieur le Maire. Il demande s'il y a d'autres candidatures, ce qui n'est pas le cas.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de procéder à la désignation de ce délégué par un vote à main levée. Il soumet cette proposition au vote.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Délibération

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré

**PREND ACTE**

de l'élection de Monsieur Alain ROBUCHON en qualité de délégué de la Ville de Hoenheim auprès du syndicat mixte pour la maison de retraite intercommunale « Les Colombes »

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**6ème Point : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2017**

Monsieur la Maire expose.

« Considérant les dispositions du décret n°2016-1372 du 12 octobre 2016, ainsi que les mouvements de personnels au sein de notre administration, il est nécessaire d'ajuster comme suit, le tableau des effectifs 2017 adopté par le Conseil municipal le 19 décembre 2016, »

Filière Administrative	
Mise à jour de l'intitulé des grades suite au décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 : Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe -> Adjoint administratif territorial Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe -> Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	
CREATION	SUPPRESSION
<u>Catégorie A</u> 1 poste d'attaché territorial : (suite à promotion interne)	
Filière Animation	
Mise à jour de l'intitulé des grades suite au décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 : Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe -> Adjoint d'animation territorial Adjoint d'animation 1 <sup>ère</sup> classe -> Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	
Filière Sociale	
Mise à jour de l'intitulé des grades suite au décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 : Agent social 2 <sup>ème</sup> classe -> Agent social territorial ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe -> ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe Auxiliaire de puériculture 1 <sup>ère</sup> classe -> Auxiliaire de puériculture principal 2 <sup>ème</sup> classe	
CREATION	SUPPRESSION
<u>Catégorie C</u> 1 poste d'Agent social principal de 2 <sup>ème</sup> classe : (suite à réussite à un examen professionnel)	

Filière Technique	
Mise à jour de l'intitulé des grades suite au décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 : Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe -> Adjoint technique territorial Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe -> Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	
CREATION	SUPPRESSION
	<u>Catégorie B</u> 1 poste de technicien 1 poste de technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe 1 poste de technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe : (suite à départ à la retraite)

Délibération :

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré

**VU** le tableau des effectifs 2017 adopté par le Conseil municipal le 19 décembre 2016,

**VU** l'avis favorable du comité technique réuni le 10 mars 2017,

### **DECIDE**

de modifier le tableau des effectifs 2017 comme suit :

➤ Mise à jour de l'intitulé des grades :

Adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe -> Adjoint administratif territorial

Adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe -> Adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe

Adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe -> Adjoint d'animation territorial

Adjoint d'animation 1<sup>ère</sup> classe -> Adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe

Agent social 2<sup>ème</sup> classe -> Agent social territorial

ATSEM 1<sup>ère</sup> classe -> ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe

Auxiliaire de puériculture 1<sup>ère</sup> classe -> Auxiliaire de puériculture principal 2<sup>ème</sup> classe

Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe -> Adjoint technique territorial

Adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe -> Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe

➤ Création : 1 poste d'attaché territorial  
1 poste d'agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe

➤ Suppression : 1 poste de technicien  
1 poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe  
1 poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **7ème Point : REGIME DES ASTREINTES DES AGENTS DE LA VILLE DE HOENHEIM**

Monsieur le Maire expose.

« Par délibération du 27 juin 2016, le Conseil municipal a arrêté les conditions de la mise en œuvre des astreintes au sein des services municipaux.

Considérant l'organisation des services et la qualification des astreintes en ce qui concerne notamment l'occupation des locaux municipaux, il est nécessaire d'ajuster la délibération susvisée comme suit : »

Situations pouvant donner lieu à astreintes et interventions	Services et emplois concernés	Modalités d'organisation (moyens mis à disposition, roulements, horaires, périodicité des plannings...)	Modalités d'indemnisation
<b>Filière technique</b>			
Technique	Directeur des services techniques, électriciens	1 semaine complète mensuelle	rémunération
Déneigement	Agents des ateliers municipaux et concierges	Selon demande de l'Eurométropole	
Salle des fêtes et gymnases		Selon demande de la collectivité	

Délibération

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré,

**VU** l'avis favorable du comité technique réuni le 10 mars 2017,

**DECIDE**

de modifier les astreintes du personnel municipal relevant de la filière technique dans les conditions suivantes :

- ✓ Situations donnant lieu à des astreintes :
  - maintenance des bâtiments et infrastructures publiques : astreinte technique,
  - déneigement : astreinte d'exploitation,
  - manifestation particulière et ERP : astreinte d'exploitation.
- ✓ Périodicité :
  - astreinte technique : semaine,
  - astreinte d'exploitation : selon la météo, selon le planning d'occupation.
- ✓ Moyens mis à disposition : téléphone et véhicule si nécessaire
- ✓ Services et personnels concernés :
  - agents du service technique, titulaires et non titulaires
- ✓ Les astreintes sont rémunérées.
- ✓ Les heures d'intervention et de déplacement réalisées au cours de l'astreinte sont récupérées.

**PRECISE QUE**

- Les taux des indemnités seront revalorisés automatiquement, sans autre délibération, en fonction des revalorisations réglementaires qui pourraient intervenir.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**8ème Point : VENTE DE TERRAINS A L'ABRAPA**

Monsieur le Maire expose.

« Par délibération en date du 19 décembre 2016, notre Conseil a décidé de céder à l'ABRAPA le terrain d'assiette de l'EHPAD « Les Mésanges », grevé d'une servitude (bail emphytéotique du 14 décembre 1994), au profit de l'association « Les Mésanges ».

Or, il apparait que le bail en question sur lequel s'est fondée notre délibération, omet d'inclure trois autres parcelles, respectivement d'une contenance de 0,1 are, 1,08 are et 0,65 are aujourd'hui intégrées dans le périmètre de l'EHPAD en question.

Afin de compléter notre précédente résolution, je vous propose de prendre la délibération suivante : »

Délibération

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré

**DECIDE**

de compléter la délibération du Conseil municipal du 19 décembre 2016 comme suit :

Le Conseil municipal, décide de vendre à l'association « ABRAPA » domiciliée 1 rue Jean Monnet à Eckbolsheim (67201), les parcelles sises 25 rue de la Grossmatt à Hoenheim (67800), cadastrées :

- section 20 n° 419 d'une contenance de 46,47 ares (parcelle visée dans la délibération du 19 décembre 2016)

- section 20 n° 434, 518 et 521, respectivement d'une contenance de 0,1 are, 1,08 are et 0,65 are (non mentionnées dans la délibération du 19 décembre 2016),

au prix de 1 046 987 € (inchangé), tel que fixé par la Direction régionale des finances publiques (division France domaine Bas-Rhin).

**PREND ACTE**

que l'estimation de la division France Domaine jointe à la délibération du 19 décembre 2016 prend en compte dans son estimation l'ensemble des parcelles susvisées.

**AUTORISE**

Le Maire à signer les actes afférents à cette transaction

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**9ème Point : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET DE MOBILIER  
AVEC LE CENTRE DE GESTION DU BAS-RHIN** (ANNEXE 1)

Monsieur le Maire expose.

« La ville de Hoenheim fait appel au Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Bas-Rhin pour les missions de médecine du travail au profit des agents communaux. Afin de réaliser ces prestations, il est nécessaire de mettre à disposition des locaux pour effectuer les consultations.

Il est proposé au Conseil municipal de mettre à disposition à titre gratuit des locaux avec leur mobilier (un bureau et une salle d'attente) situés au 7 rue du Maréchal Leclerc à Hoenheim, selon la convention jointe à la présente délibération. »

Délibération

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

après en avoir délibéré

**APPROUVE**

- la convention de mise à disposition de locaux et leur mobilier (un bureau et une salle d'attente) sis au 7 rue du Maréchal Leclerc à Hoenheim, au profit du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Bas-Rhin, jointe à la présente délibération.

**AUTORISE**

- le Maire à signer ladite convention.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**10ème Point : BILAN DES TRANSACTIONS IMMOBILIERES REALISEES EN 2016**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Claude HEITMANN, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire.

« Conformément à l'article L2241-1 alinéa 2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), notre collectivité doit porter à la connaissance du Conseil municipal, le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières ou foncières réalisées sur le territoire de notre commune.

Au cours de l'année 2016, la Ville de Hoenheim a procédé à la cession suivante :

- Vente d'un terrain sis 25 rue de la Grossmatt cadastré section 20 n° 419, d'une contenance de 46,47 ares, au profit de l'association « ABRAPA » domiciliée 1 rue Jean Monnet à ECKBOLSHEIM pour un montant de 1.046.987 € »

Délibération

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré

**DONNE ACTE**

à Monsieur le Maire de la communication au Conseil municipal du bilan des transactions immobilières et foncières réalisées au cours de l'année 2016.

**11ème Point : CESSION A L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG DE PARCELLES DE VOIRIE INCLUSES DANS L'EMPRISE DES ROUTES DEPARTEMENTALES ET RESTEES INSCRITES AU LIVRE FONCIER AU NOM DE LA COMMUNE DE HOENHEIM**  
(ANNEXE 2)

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Claude HEITMANN, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire.

La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), prévoient le transfert obligatoire aux métropoles des routes classées dans le domaine routier départemental.

Les délibérations du Conseil départemental du Bas-Rhin du 8 décembre 2016 et du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 27 décembre 2016, ont approuvé le transfert de ces routes départementales à l'Eurométropole de Strasbourg, en pleine propriété et ce, à titre gratuit.

En application de ces délibérations, une convention a été signée le 20 décembre 2016 entre le Département du Bas-Rhin et l'Eurométropole de Strasbourg. Enfin, un arrêté préfectoral du 27 décembre 2016, a prononcé le classement de ces routes départementales dans le domaine public de l'Eurométropole de Strasbourg, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Un diagnostic de la situation foncière de ces routes départementales a révélé que toutes les emprises de voirie concernées ne sont pas inscrites au livre foncier au nom du Département du Bas-Rhin. En effet, certaines le sont encore au nom des communes.

L'Eurométropole de Strasbourg souhaite régulariser cette situation en se portant acquéreur à titre gratuit de ces parcelles auprès des communes concernées, dont la commune de Hoenheim.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'accéder à cette demande qui porte pour Hoenheim sur les parcelles inventoriées dans la liste jointe au présent projet de délibération.

Délibération

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré,

- Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM).
- Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe).
- Vu la délibération du Conseil départemental du Bas-Rhin en date du 8 décembre 2016.
- Vu la délibération du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg en date du 16 décembre 2016.
- Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2016.
- Vu l'article L 5217-5 du Code général des collectivités territoriales.

#### **APPROUVE**

Le transfert de propriété de la commune de Hoenheim à l'Eurométropole de Strasbourg, à titre gratuit et en application des dispositions de l'article L 3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, en vue de leur classement dans le domaine public de la voirie de l'Eurométropole de Strasbourg, des parcelles aménagées en voirie et figurant sur la liste jointe en annexe à la présente délibération.

#### **AUTORISE**

Le Maire à signer l'ensemble des actes relatifs à ces transferts de propriété ainsi que tout acte ou document concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### **12ème Point : CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF A LA PLATE-FORME MUTUALISEE DE DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS DENOMMEE « ALSACE MARCHES PUBLICS » (ANNEXE 3)**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Claude HOKES, Adjoint au Maire.

Dans la perspective d'améliorer l'accès à la commande publique des entreprises et d'optimiser leurs achats, la Région Alsace, les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg, la Ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace Agglomération ont créé une plate-forme dématérialisée commune dédiée aux marchés publics, mise en service en octobre 2012.

Cette dernière permet notamment aux entreprises d'accéder plus facilement à la commande publique, en leur permettant de consulter sur un même espace électronique l'ensemble des annonces de marchés publics lancées par les collectivités fondatrices et utilisatrices en Alsace.

La plate-forme, dénommée « Alsace Marchés Publics » a été, à compter du second semestre 2013, ouverte gratuitement par délibérations concordantes des membres fondateurs à de nouvelles collectivités (communes et intercommunalités d'Alsace).

La plate-forme est hébergée et maintenue par la société ATEXO, dont le marché arrivera à échéance au 31 août 2017.

L'outil actuel se développe en permanence. Ainsi, il est désormais utilisé par plus de 250 collectivités alsaciennes et 10 000 entreprises, et il a permis d'accroître tant la dématérialisation des procédures que le nombre d'offres remises en réponse aux marchés publics. Ce développement a été accompagné par de nombreuses rencontres organisées avec les entreprises locales visant à promouvoir les services qui leur sont offerts par Alsace Marchés Publics. Un nouveau service a également été développé permettant les échanges dématérialisés, sécurisés et horodatés avec les entreprises en cours d'exécution des contrats.

Afin d'assurer la continuité de la plateforme, il est proposé de relancer une consultation, sous forme de procédure concurrentielle avec négociation, en application de l'article 25 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

L'accord-cadre issu de la consultation serait d'une durée de deux ans reconductible une fois et porterait sur l'hébergement, la maintenance et le développement de la plate-forme mutualisée de dématérialisation des marchés publics Alsace Marchés Publics.

Par ailleurs, dans le contexte de fusion des régions Alsace Champagne-Ardenne et Lorraine, la Région Grand Est a souhaité poursuivre son implication dans Alsace Marchés Publics en interfaçant celle-ci avec l'outil qu'elle possède en propre.

Ce faisant, et afin de répondre à un besoin partagé par les collectivités fondatrices d'Alsace Marchés publics, il est proposé de constituer entre ces dernières un groupement de commandes régi par l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.

Cet achat groupé présente les avantages suivants :

- Il permet d'assurer la continuité de la plateforme créée en 2012 et de poursuivre la dynamique qu'elle a impulsée auprès du secteur économique alsacien,
- Il répond à la volonté des collectivités d'homogénéiser et de mutualiser leurs pratiques d'achats afin de simplifier l'accès des entreprises à la commande publique,
- Il permet de sécuriser et d'optimiser les pratiques d'achat des collectivités, notamment des plus petites structures,
- Il s'inscrit dans un contexte de modernisation de l'administration, qui se caractérise notamment par le développement de la dématérialisation des procédures et des échanges pour répondre aux obligations posées par la réglementation des marchés publics à l'échéance du mois d'octobre 2018.

La conclusion de ce nouveau groupement de commandes pourrait s'articuler autour de trois objectifs :

1/ La mise en place d'une coordination de groupement tournante.

La Région Grand Est assurerait cette mission jusqu'à la conclusion du nouveau marché, puis la céderait au Département du Haut-Rhin pour porter une nouvelle dynamique d'adhésion des collectivités haut-rhinoises qui demeurent très minoritaires dans les 260 utilisateurs de l'outil.

Cette coordination serait ensuite cédée à une nouvelle collectivité fondatrice à l'issue d'une période de deux ans correspondant à la fin de la première période du marché. A cette occasion, un point d'étape sera fait par les membres fondateurs sur les objectifs poursuivis et les nouveaux à mettre en œuvre.

2/ Relancer le développement d'Alsace Marchés Publics en se fixant des objectifs tels que l'adhésion au groupement de nouvelles collectivités publiques, mais aussi la mise en place de services à forte valeur ajoutée.

Dans les deux premières années, le Département du Haut-Rhin serait légitimé pour porter une nouvelle dynamique d'adhésion des collectivités haut-rhinoises qui demeurent très minoritaires parmi les 260 collectivités publiques utilisatrices de la plate-forme.

Par ailleurs, l'acquisition et le déploiement de l'outil « marchés publics simplifiés » sur Alsace Marchés Publics aurait pour objectif de faciliter l'accès des PME-TPE aux marchés publics, grâce à un allègement du formalisme administratif qu'il propose.

3/ Elargir le nombre de collectivités contributrices au fonctionnement et au déploiement de la plateforme afin d'assurer son financement dans les années à venir

A cette fin, il a été proposé aux collectivités qui ont le plus utilisé à titre gratuit la plateforme depuis 2013 (en nombre de mises en concurrence effectuées) de rejoindre le groupement de commandes, en participant financièrement à son fonctionnement, moyennant une contribution forfaitaire évaluée au prorata de leur utilisation de la plateforme.

Ces nouveaux membres bénéficieraient en contrepartie de services exclusifs de la plateforme dont ne peuvent se prévaloir les utilisateurs à titre gratuit, à savoir : l'utilisation d'un module spécifique « gestion du contrat » pour l'exécution dématérialisée de leurs marchés publics, le dispositif « marchés publics simplifiés » et une visibilité sur les supports de communication de la plateforme.

Habitation Moderne (SEM), la Ville de Haguenau et la Communauté de communes de la région de Haguenau, les Villes de Hœnheim, d'Illkirch-Graffenstaden, de Lingolsheim et de Fegersheim, la Ville de Molsheim et la Communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig, la Communauté de communes de Sauer-Pechelbronn, la Ville de Saverne et la Communauté de communes de Saverne, la Ville de Sélestat, le Syndicat des eaux et de l'assainissement d'Alsace-Moselle et enfin l'Office public d'urbanisation sociale du Bas-Rhin ont exprimé le souhait de rejoindre le groupement de commandes aux conditions financières proposées.

La convention de groupement jointe en annexe, propose une répartition financière des différents membres du groupement aux dépenses liées à l'exécution du marché comme suit :

Pour les membres fondateurs (hors forfaits) :

- la Région Grand Est : 1/5ème,
- le Département du Haut-Rhin : 1/5ème,
- le Département du Bas-Rhin : 1/5ème,
- la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg : 1/5ème,
- la Ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace Agglomération: 1/5ème (étant entendu que chacun de ses deux membres contribuera de manière distincte pour 1/10ème chacun).

Pour les autres membres qui versent une contribution forfaitaire :

- Habitation Moderne : 2 000 euros,
- La Ville d'Haguenau : 1 500 euros,
- La Communauté de Communes de la Région de Haguenau : 1 500 euros,
- La Ville de Hœnheim : 2 000 euros,
- La Ville d'Illkirch-Graffenstaden : 2 000 euros,
- La Ville de Lingolsheim : 1 000 euros,
- La Ville de Fegersheim : 1.000 euros
- La Ville de Molsheim : 1 000 euros,
- La Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig : 1 000 euros,
- La Communauté de Communes de Sauer-Pechelbronn : 2 000 euros,
- La Ville de Saverne : 1 000 euros,
- La Communauté de Communes de la Région de Saverne : 1 000 euros,
- La Ville de Sélestat et pour le compte de la Communauté de Communes de Sélestat : 3 000 euros,
- Le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement d'Alsace-Moselle : 4 000 euros,
- L'Office Public d'Urbanisation Sociale du Bas-Rhin : 3 000 euros.

Dans le cas où de nouveaux membres financeurs rejoindraient le groupement de commandes avant la date limite de réception des offres pour la passation du marché faisant l'objet dudit groupement, leur participation financière serait constatée par un avenant à la convention, qui fixerait le montant forfaitaire dû pour chaque nouveau membre. Le restant des dépenses (hors forfaits) devant être acquitté par les membres fondateurs selon la règle du 1/5ème  
Projet de délibération

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

après en avoir délibéré

#### **APPROUVE**

la convention constitutive d'un groupement de commandes relatif à la plate-forme mutualisée de dématérialisation des marchés publics dénommée « Alsace Marchés Publics », jointe à la présente délibération ;

#### **AUTORISE**

le Maire à signer ladite convention.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **13ème Point : TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES : SUPPRESSION DE L'EXONERATION DE DEUX ANS POUR LES CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Claude HOKES, Adjoint au Maire.

« Les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettent au Conseil municipal de supprimer l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation achevés à compter du 1er janvier 1992.

**Code Général des Impôts, article 1383**

*« I. Les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction sont exonérées de la taxe foncière sur les propriétés bâties durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement.  
II. Il en est de même de la conversion d'un bâtiment rural en maison ou en usine, ainsi que de l'affectation de terrains à des usages commerciaux ou industriels tels que chantiers, lieux de dépôts de marchandises et autres emplacements de même nature.*

*III. L'exonération temporaire prévue au I ne s'applique pas aux terrains utilisés pour la publicité commerciale ou industrielle par panneaux-réclames, affiches-écrans ou affiches sur portatif spécial, établis au-delà d'une distance de 100 mètres autour de toute agglomération de maisons ou de bâtiments.*

*IV. Les exonérations prévues aux I et II sont supprimées, à compter de 1992, pour la part de taxe foncière sur les propriétés bâties perçues au profit des communes et de leurs groupements, en ce qu'elles concernent les immeubles autres que ceux à usage d'habitation.*

*V. Les communes et groupements de communes à fiscalité propre peuvent, par délibération prise dans les conditions prévues à l'article 1639 A bis, supprimer, pour la part de taxe foncière sur les propriétés bâties qui leur revient, les exonérations prévues aux I et II, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation achevés à compter du 1er janvier 1992.*

*La délibération peut toutefois supprimer ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R. 331-63 du code précité. »*

Il est proposé au Conseil municipal de procéder à la suppression de cette exonération de deux ans pour les constructions nouvelles à usage d'habitation.

Les immeubles à usage d'habitation seraient imposables pour la part de taxe foncière sur les propriétés bâties revenant à la commune dès le 1er janvier de l'année suivant celle de leur achèvement. »

Délibération

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

après en avoir délibéré

Vu l'article 1383 du Code général des impôts,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances réunie le 8 mars 2017,

#### **DECIDE**

de supprimer l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation achevés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1992 qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L.301-1 et suivants du Code de la construction ou de prêts visés à l'article R. 331-63 du même Code.

#### **CHARGE**

le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**14ème Point : CONSTRUCTION DE VESTIAIRES ET D'UN CLUB-HOUSE AU CENTRE OMNISPORTS « LE CHENE » : APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF (APD)** (ANNEXE 4)

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Claude HOKES, Adjoint au Maire.

« Conformément à la délibération de notre assemblée du 27 juin 2016 approuvant l'enveloppe financière de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement pour un montant global de 2 150 000 €TTC, les études relatives à la création de vestiaires et d'un club-house au centre

omnisports « Le Chêne » ont été lancées, et notamment la sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre en charge de l'opération de travaux.

A l'issue de la procédure de mise en concurrence, la Commission consultative des marchés (CCM) s'est réunie le 20 octobre 2016 pour sélectionner, après examen des candidatures par cette même commission, les trois équipes autorisées à remettre une esquisse.

Les équipes sélectionnées étaient les suivantes :

- HEMMERLE BERGMANN / BET TANNACHER / TDS / INGENIERIE DEVELOPPEMENT / E3 ECONOMIE
- ROUBY HEMMERLE ARCHITECTES / C2BI / SIB ETUDES / SOLARES BAUEN / INGENIERIE DEVELOPPEMENT
- KNL ARCHITECTURE / VOLUMES & IMAGES / INGEDEC

Ces trois équipes ont travaillé sur la base des éléments de programme visés dans le dossier remis à chaque équipe.

La Commission consultative des marchés s'est à nouveau réunie le 8 décembre 2016 pour émettre un avis quant au choix du projet et donc de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

L'équipe retenue par ladite commission est le groupement HEMMERLE BERGMANN / BET TANNACHER / TDS / INGENIERIE DEVELOPPEMENT / E3 ECONOMIE, qui propose :

- une estimation provisoire des travaux au stade de l'esquisse s'élevant à 1 620 000,00 €TTC (1 350 000,00 €HT),
- un pourcentage d'honoraires après négociation de 13,50 %, soit 218 700,00 € TTC (182 250,00 €HT) au stade de l'esquisse, incluant les missions de base et les missions EXE et étanchéité à l'air,
- un taux de tolérance à l'issue de l'Avant-projet-définitif (APD) égal à 5 %.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été signé le 20 février 2017 par le pouvoir adjudicateur et notifié au titulaire le 22 février 2017.

Ce faisant, l'équipe de maîtrise d'œuvre a pu affiner son projet, et tenir compte de nos remarques et suggestions, suite aux rencontres et visites organisées avec les représentants du club sportif concerné, et aboutir ainsi à un avant-projet définitif (APD). Ce dernier a été présenté à la commission urbanisme et travaux réunie le 7 mars 2017.

A la lumière des indications fournies par nos services, les membres de la commission ont approuvé à l'unanimité l'APD en question.

Il nous appartient donc de valider aujourd'hui cet APD. »

Délibération

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
après en avoir délibéré,

Vu, l'avis favorable de la commission urbanisme et travaux réunie le 7 mars 2017.

**APPROUVE**

- le projet de création de nouveaux vestiaires et d'un club-house au centre omnisports « Le Chêne »

- l'estimation définitive du maître d'œuvre arrêtée au stade de l'APD à la somme de 1.704 751,20 €TTC (1.420 626 €HT), valeur février 2017 ;

### **AUTORISE LE MAIRE**

- à signer les permis de démolir / construire nécessaires à la mise en œuvre de ce projet ;
- à solliciter l'aide financière du Conseil départemental du Bas-Rhin, du Conseil régional Grand Est, de l'Etat, ainsi que de toute autre association ou corps constitué susceptible de concourir au financement de ce projet ;
- à lancer la procédure de mise en concurrence des entreprises en vue de l'attribution des marchés de travaux, conformément aux dispositions du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- à signer l'ensemble des marchés de travaux qui en découleront ;
- à signer les éventuelles modifications du/des marchés de travaux, conformément aux dispositions de l'article 139 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **15ème Point : RENOVATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE « BOUCHESECHE » : VALIDATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF (APD) (ANNEXE 5)**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Claude HOKES, Adjoint au Maire.

« Les bâtiments qui composent le groupe scolaire « Bouchesèche » datent des années 1970.

L'isolation ainsi que la ventilation sont quasiment inexistantes, ce qui en fait des bâtiments très énergivores et sujets aux problèmes d'humidité des parois extérieures

Après avoir procédé à d'importants travaux d'isolation et d'étanchéité à l'école maternelle du Ried en 2016, il a été proposé de lancer un programme de rénovation des bâtiments de l'école élémentaire « Bouchesèche ».

Les travaux attendus consistent en :

- la mise en place d'une isolation avec réfection de l'étanchéité des toitures-terrasses,
- la mise en place d'un complexe d'isolation extérieure,
- l'installation d'un système de ventilation mécanique contrôlée,
- l'installation d'une centrale de traitement d'air double flux,
- la construction d'un préau reliant les deux bâtiments de l'école élémentaire.

Au vu de l'occupation du site et dans un souci évident de sécurité et de bien-être tant des enfants que du personnel enseignant, les travaux ne pourront être réalisés que durant les vacances scolaires d'été.

Aussi, la réalisation de ce projet est prévue en deux phases :

- phase 1 / bâtiment 1 et préau : vacances scolaires de l'été 2017
- phase 2 / bâtiment 2 : vacances scolaires de l'été 2018.

Conformément à la délibération de notre assemblée en date du 19 décembre 2016 approuvant l'enveloppe financière de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement pour un montant global de 802 000 €TTC, les études relatives à la réalisation de ces travaux ont été lancées par le groupement C2BI/TBS/SIB et ce, dans le cadre de sa mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Au terme des études préalables, le groupement susvisé a présenté un Avant-projet définitif (APD) qui prend notamment en compte la création d'une centrale de traitement de l'air double flux, qui n'avait pas été envisagée initialement. Cette option, qui va dans le sens d'une meilleure qualité de l'air intérieur et de la récupération de la chaleur de l'air expulsée en vue de la réalisation d'économies d'énergie, explique la variation entre l'estimation provisoire et l'estimation au stade de l'APD.

Il nous appartient à ce stade de valider cet Avant-projet définitif et son estimation, joints au présent projet de délibération. »

Délibération

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
après en avoir délibéré,

**APPROUVE**

- le projet de rénovation de l'école élémentaire « Bouchesèche » comprenant l'isolation thermique extérieure, l'isolation des toitures terrasses et le remplacement de l'étanchéité, l'installation d'une ventilation mécanique contrôlée et d'une centrale de traitement de l'air double flux et enfin, la création d'un préau reliant les deux bâtiments de l'école élémentaire.
- l'estimation définitive des travaux par les bureaux d'études arrêtée au stade de l'APD à la somme de 850.485 €TTC (708.737 €HT), valeur février 2017 ;

**ARRETE**

l'enveloppe financière globale consacrée à ce projet à la somme totale de 896.885 €TTC, valeur février 2017 ;

**AUTORISE LE MAIRE**

- à signer les autorisations administratives nécessaires à la mise en œuvre de ce projet, et notamment le permis de construire imposé par le Code de l'urbanisme ;
- à solliciter l'aide financière du Conseil départemental du Bas-Rhin, du Conseil régional Grand Est, de l'Etat, ainsi que de toute autre association ou corps constitué, susceptible de concourir au financement de ce projet ;
- à lancer la procédure de mise en concurrence des entreprises en vue de l'attribution des marchés de travaux, conformément aux dispositions du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- à signer l'ensemble des marchés de travaux qui en découleront ;
- à signer les éventuelles modifications du/des marchés de travaux, conformément aux dispositions de l'article 139 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**16ème Point : RENOVATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE « BOUCHESECHE » :**  
**REVISION N°1 DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT**  
**(AP/CP)** (ANNEXE 6)

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Claude HOKES, Adjoint au Maire.

« La rénovation du groupe scolaire Bouchesèche va donner lieu à un chantier qui s'étalera sur deux ans. Il s'agira de procéder à l'isolation extérieure, à l'étanchéité et au traitement de l'air des bâtiments de l'école élémentaire, ainsi qu'à la construction d'un préau ouvert reliant lesdits bâtiments.

Afin de financer ces travaux, sans devoir inscrire la totalité des crédits sur un seul exercice budgétaire, il y a lieu de recourir à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP). Cette procédure permettra en outre d'améliorer la visibilité de ce projet à moyen terme en définissant une programmation des dépenses, et de mieux visualiser le coût d'une opération étalée sur plusieurs exercices budgétaires.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation ou à leur liquidation ; elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements financiers contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Au stade de l'avant-projet définitif (APD), le montant global de cette autorisation de programme est révisé à la somme de 896 885 €TTC répartis comme suit :

- Crédits de paiement 2017 : 452 000 euros,
- Crédits de paiement 2018 : 444 885 euros. »

Délibération

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré,

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2311-3 I

**VU** l'instruction codificatrice M14,

**VU** la délibération du conseil municipal du 19 décembre 2016,

### **CONSIDERANT**

que le vote en AP/CP est nécessaire au montage de ce dossier,

### **DECIDE**

- d'arrêter l'enveloppe financière globale consacrée à cette opération d'ensemble à la somme de 896 885 €TTC

- de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

- montant global de l'Autorisation de programme : 896 885 euros ;
  - Crédits de paiement 2017 : 452 000 euros,
  - Crédits de paiement 2018 : 444 885 euros.

- que les reports de crédits de paiement se feront sur les crédits de paiement de l'année N+1 automatiquement,

- que les dépenses et les recettes de ce programme seront équilibrées selon le tableau récapitulatif ci-joint.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **17ème Point : DOTATION DES EQUIPEMENTS DE TERRITOIRES RURAUX ANNEE 2017 (DETR)**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Claude HOKES, Adjoint au Maire.

« Conformément à la loi de finances 2017, l'éligibilité des opérations d'investissement à la Dotation des équipements des territoires ruraux (DETR), suppose que ces dernières fassent l'objet d'une délibération approuvant l'opération et arrêtant les modalités de son financement.

Considérant la liste des opérations inscrites à la section d'investissement du budget 2017, plusieurs projets seraient susceptibles de bénéficier du concours financier de l'Etat, à savoir :

- Rénovation de l'école élémentaire Bouchesèche (isolation extérieure) pour un montant total de 708 737 €HT (phase APD) réparti comme suit :
  - o Phase 1 / bâtiment 1 ⇒ 384 173 €HT
  - o Phase 2 / bâtiment 2 ⇒ 324 564 €HT
- Construction de vestiaires et d'un club-house au centre omnisports « Le Chêne » pour un montant total de 1.420 626 €HT. »

Délibération

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
après en avoir délibéré,

**APPROUVE**

- la réalisation des travaux de rénovation de l'école élémentaire «Bouchesèche» (isolation extérieure), y compris son plan de financement prévisionnel arrêté comme suit :

- commune de Hoenheim : 214 720 €HT
- DETR (estimation à 30 % de participation) : 212 621 €HT
- Fonds de soutien à l'investissement  
Public local (estimation 39,45 %) : 279 596 €HT
- Travaux divers d'intérêt local (participation à la phase 1  
à hauteur de 0,55%) : 1 800 €HT

- la construction de vestiaires et d'un club-house au stade omnisports « Le Chêne » y compris son plan de financement prévisionnel, arrêté comme suit :

- commune de Hoenheim : 1 136 501 €HT
- DETR (estimation à 20 % de participation) : 284 125 €HT

**AUTORISE LE MAIRE**

à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation des équipements des territoires ruraux.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**18ème Point : SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL ANNEE 2017 :  
RENOVATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE « BOUCHESECHE »**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Claude HOKES, Adjoint au Maire.

« Afin de soutenir l'investissement public local, le Gouvernement a engagé en 2016 une mobilisation financière d'un milliard d'euros pour accompagner les communes. Ce soutien financier est reconduit pour l'année 2017.

Considérant la liste des opérations inscrites à la section d'investissement du budget 2017, le projet suivant serait susceptible de bénéficier de ce soutien à l'investissement public local, à savoir :

- la rénovation de l'école élémentaire «Bouchesèche» (isolation extérieure) pour un montant total de 708.737 €HT (phase APD) réparti comme suit :
  - o Phase 1 / bâtiment 1 ⇒ 384.173 €HT
  - o Phase 2 / bâtiment 2 ⇒ 324.564 €HT

Délibération

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

après en avoir délibéré,

**APPROUVE**

la réalisation des travaux de rénovation de l'école élémentaire «Bouchesèche» (isolation extérieure), y compris son plan de financement prévisionnel arrêté comme suit :

- |   |               |
|---|---------------|
| ▪ commune de Hoenheim   | : 214 720 €HT |
| ▪ Fonds de soutien à l'investissement<br>Public local (estimation 39,45 %)          | : 279 596 €HT |
| ▪ DETR (estimation à 30 % de participation)   | : 212 621 €HT |
| ▪ Travaux divers d'intérêt local (participation à la phase 1<br>à hauteur de 0,55%) | : 1 800 €HT   |

**AUTORISE LE MAIRE**

à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement public local.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**19ème Point : SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL / ANNEE 2017 : TRAVAUX DE RENOVATION THERMIQUE A L'ECOLE MATERNELLE DU CENTRE ET A LA FUTURE MAISON DE LA MUSIQUE**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Claude HOKES, Adjoint au Maire.

« Par délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2016, notre collectivité a sollicité le concours du fonds de soutien à l'investissement public local pour l'opération « Restructuration/extension de l'école maternelle du Centre et création de la Maison de la Musique ».

Le dossier complet a été déposé en préfecture en date du 27 avril 2016, mais n'a pas pu être retenu par les services de l'Etat.

Conformément à la note du 2 février 2017 de Monsieur le Préfet, ce dossier peut faire l'objet d'une nouvelle demande de subvention au titre du fonds de soutien exceptionnel au titre de l'année 2017. Pour ce faire, notre collectivité doit transmettre un dossier au représentant de l'Etat, accompagné d'une nouvelle délibération de notre Conseil municipal.

Les travaux susceptibles d'être subventionnés relèvent de la thématique prioritaire d'investissement « rénovation thermique », à savoir :

- l'isolation thermique intérieure des façades de l'école maternelle et de la future Maison de la musique (bâtiments existants) pour un montant de 105 751,00 €HT
- le remplacement des menuiseries extérieures par des menuiseries extérieures en bois à forte isolation thermique dans les bâtiments existants pour un montant de 141 725 €HT

Ces travaux ont été chiffrés à la somme totale de 247 476 €HT. »

Délibération

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
après en avoir délibéré,

**APPROUVE**

la réalisation des travaux de rénovation thermique à l'école maternelle du Centre et à la future Maison de la musique et leur plan de financement arrêté comme suit :

- |  |               |
|--|---------------|
| ▪ commune de Hoenheim  | : 74 243 €HT  |
| ▪ Fonds de soutien à l'investissement public local (estimation 70 %) | : 173 233 €HT |

**AUTORISE LE MAIRE**

à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement public local.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**20ème Point : TRAVAUX D'INTERET LOCAL ANNEE 2017 : RENOVATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE « BOUCHESCHE »**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Claude HOKES, Adjoint au Maire.

« La réserve parlementaire accordée aux sénateurs autorise ces derniers à soutenir les projets d'investissement des collectivités territoriales.

A ce titre et considérant la liste des opérations inscrites à la section d'investissement de notre budget 2017, l'opération de rénovation du bâtiment I et la construction d'un préau à l'école élémentaire « Bouchesèche » sont susceptibles de bénéficier du soutien financier de l'Etat au titre des travaux divers d'intérêt local.

L'opération de rénovation/construction consiste en :

- la mise en place d'une isolation avec réfection de l'étanchéité de la toiture-terrasse,
- la mise en place d'un complexe d'isolation extérieure,
- l'installation d'un système de ventilation mécanique contrôlée,
- l'installation d'une centrale de traitement d'air double flux,
- la construction d'un préau reliant les deux bâtiments de l'école élémentaire.
- 

Le coût global de ces travaux est estimé à 384 173 €HT (phase APD).

Délibération

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
après en avoir délibéré,

**APPROUVE**

- la réalisation des travaux de rénovation du bâtiment I et la construction d'un préau à l'école élémentaire Bouchesèche éligibles au titre du fonds d'aide aux Travaux divers d'intérêt local (TDIL), y compris leur plan de financement prévisionnel arrêté comme suit :

- commune de Hoenheim : 115 556€HT
- Fonds de soutien à l'investissement
- Public local (estimation 39,45 %) : 151 566 €HT
- DETR (estimation à 30 % de participation) : 115 251 €HT
- T.D.I.L. (participation à hauteur de 0,55%) : 1 800 €HT

**AUTORISE LE MAIRE**

à solliciter pour ce projet une subvention auprès de l'Etat au titre de la réserve parlementaire affectée au soutien des Travaux divers d'intérêt local (TDIL).

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**21ème Point : BILAN ANNUEL DES MARCHES PUBLICS ANNEE 2016**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Claude HOKES, Adjoint au Maire.

**A) MARCHES DE TRAVAUX**

**TRANCHE ENTRE 4 000 €HT ET 24 999,99 €HT**

**PREPARATION DU SUPPORT AVANT MISE EN PEINTURE DU MUR SNCF SIS RUE DES VOSGES**

- Titulaire : DECOPEINT à KILSTETT (67840)
- Montant : 4 905,99 €HT
- Notifié le 3 juin 2016

*Marché soldé en 2016 pour un montant total de 5 160,00 € TTC*

**CONSTRUCTION D'UN CLUB HOUSE AU GYMNASSE DU CENTRE ET RESTRUCTURATION DES VESTIAIRES, DOUCHES ET SANITAIRES EXISTANTS – prix révisibles**

**Lot 11 chape**

- Titulaire : ISOCHAPE à ECKBOLSHEIM (67201)
- Montant : 4 905,99 €HT
- Notifié le 3 février 2016
  - Avenant n°1 en plus-value pour la pose d'un isolant d'une épaisseur de 10 cm et d'une chape d'environ 5 cm pour compenser la différence de niveau entre le hall d'entrée des vestiaires existants et le nouveau club-house (plans de géomètre erronés)
  - Montant : 700,00 €HT
  - Notifié le 14 septembre 2016

*Marché soldé en 2016 pour un montant total de 6 727,19 € TTC*

**REAMENAGEMENT DU FOND DE L'ALLEE ET ENTOURAGE DE L'ESPACE DECHETS AU NOUVEAU CIMETIERE – prix ferme**

**Lot 2 fourniture et pose d'une claustra bois**

- Titulaire : EST PAYSAGES D'ALSACE à GEISPOLSHEIM (67118)
- Montant : 5 390,00 €HT
- Notifié le 14 juin 2016

*Marché soldé en 2016 pour un montant total de 6 468,00 € TTC*

**INSTALLATION DE CAMERAS DE VIDEOSURVEILLANCE AU MULTI ACCUEIL**

- Titulaire : HIPERTEC à RUSS (67130)
- Montant : 7 103,00 €HT

- Notifié le 29 juillet 2016

*Marché soldé en 2016 pour un montant total de 8 523,60 € TTC*

**CONSTRUCTION D'UN CLUB HOUSE AU GYMNASSE DU CENTRE ET RESTRUCTURATION DES VESTIAIRES, DOUCHES ET SANITAIRES EXISTANTS – prix révisables**

**Lot 5 cloisons doublages**

- Titulaire : H2O à REICHSTETT (67116)
- Montant : 7 586,00 €HT
- Notifié le 3 février 2016

*Marché soldé en 2016 pour un montant total de 9 427,20 € TTC*

**REPLACEMENT DU SOL COULE AMORTISSANT – TERRAIN DE JEUX AU CENTRE RIED**

- Titulaire : AKSAPARK à STRASBOURG (67100)
- Montant : 7 740,00 €HT
- Notifié le 27 avril 2016

*Marché soldé en 2016 pour un montant total de 9 288,00 € TTC*

**CONSTRUCTION D'UN CLUB HOUSE AU GYMNASSE DU CENTRE ET RESTRUCTURATION DES VESTIAIRES, DOUCHES ET SANITAIRES EXISTANTS – prix révisables**

**Lot 10 serrurerie / métallerie**

- Titulaire : COMEPOR EST à STRASBOURG (67100)
- Montant : 11 410,00 €HT
- Notifié le 3 février 2016

*Marché soldé en 2016 pour un montant total de 13 692,00 € TTC*

**RESTRUCTURATION/EXTENSION ECOLE MATERNELLE DU CENTRE ET CREATION DE LA MAISON DE LA MUSIQUE – prix révisables**

**Lot 19 bâtiments modulaires sanitaires**

- Titulaire : II VINCI CONCEPTS MODULAIRES à BINDERSHEIM (67600)
- Montant : 14 650,00 €HT
- Notifié le 12 juillet 2016
  - Avenant en plus-value la location d'une structure de rangement des divers matériels liés aux activités scolaires (vélos, jeux), pour une durée d'un an
  - Montant : 1 764,00 €HT
  - Notifié le 24 août 2016
- Mandatements 2016 : 13 292,40 €TTC

*Marché en cours*

**AMENAGEMENT DES ILOTS RUE DU MARAIS / RUE DES TROIS MAIRES – prix fermes**

- Titulaire : GROUPEMENT ARTERE à (67)
- Montant : 17 744,00 €HT
- Notifié le 12 décembre 2016

*Marché en cours*

**RESTRUCTURATION/EXTENSION ECOLE MATERNELLE DU CENTRE ET CREATION DE LA MAISON DE LA MUSIQUE – prix révisables**

**Lot 13 carrelages / faïence**

- Titulaire : SCE CARRELAGE à STRASBOURG (67100)
- Montant : 19 078,08 €HT
- Notifié le 9 novembre 2016
- Mandatements 2016 : ./.

*Marché en cours*

**REAMENAGEMENT DU FOND DE L'ALLEE ET ENTOURAGE DE L'ESPACE DECHETS AU NOUVEAU CIMETIERE – prix ferme**

**Lot 1 aménagement des espaces verts et voirie**

- Titulaire : SOTRAVEST à OBERBRONN (67110)
- Montant : 19 113,85 €HT
- Notifié le 15 juin 2016

*Marché soldé en 2016 pour un montant total de 22 936,62 € TTC*

**CONSTRUCTION D'UN CLUB HOUSE AU GYMNASSE DU CENTRE ET RESTRUCTURATION DES VESTIAIRES, DOUCHES ET SANITAIRES EXISTANTS – prix révisables**

**Lot 2 charpente bois**

- Titulaire : MARTIN FILS à NEUBOIS (67220)
- Montant : 19 679,87 €HT
- Notifié le 3 février 2016
  - Avenant n°1 en plus-value pour la mise en place d'un pré cadre en bois fixé sur la charpente
  - Montant : 1 250,00 €HT
  - Notifié le 28 juin 2016

*Marché soldé en 2016 pour un montant total de 25 115,84 € TTC*

**CONSTRUCTION D'UN CLUB HOUSE AU GYMNASSE DU CENTRE ET RESTRUCTURATION DES VESTIAIRES, DOUCHES ET SANITAIRES EXISTANTS – prix révisables**

**Lot 4 menuiserie extérieure aluminium**

- Titulaire : SAINT GOBAIN GLASSOLUTION à MUNDOLSHEIM (67450)
- Montant : 21 105,00 €HT
- Notifié le 3 février 2016
  - Avenant n°1 en plus-value pour la fabrication et la pose de 4 tôles permettant l'habillage au droit des meneaux
  - Montant : 1 045,00 €HT
  - Notifié le 29 juin 2016
- Avenant n°2 en plus-value pour la fourniture et la pose d'une serrure trois points ainsi que le remplacement de la crémone pompier sur vantail de service non réversible par la pose d'une crémone pour vantail semi fixe permettant l'ouverture du vantail par l'extérieur
- Montant : 1 116,00 €HT
- Notifié le 26 août 2016

*Marché soldé en 2016 pour un montant total de 27 919,20 € TTC*

**ACCESSIBILITE HANDICAPES – prix fermes**

**Lot 2 gros-oeuvre**

- Titulaire : ALGOTRA à HOENHEIM (67800)
- Montant : 24 200,00 €HT
- Notifié le 14 juin 2016

*Marché soldé en 2016 pour un montant total de 29 040,00 € TTC*

**TRANCHE ENTRE 25 000 €HT ET 89 999,99 €HT**

**RESTRUCTURATION/EXTENSION ECOLE MATERNELLE DU CENTRE ET CREATION DE LA MAISON DE LA MUSIQUE – prix révisables**

**Lot 4 charpente métallique**

- Titulaire : EUROMETAL à COLMAR (68000)
- Montant : 25 000,00 €HT
- Notifié le 28 septembre 2016
- Mandatements 2016 : ./.

*Marché en cours*

**RENOVATION DU SOL DU COURT INTERIEUR AU TENNIS – prix fermes**

- Titulaire : J.O.E. SOLS à BEAUCAIRE (30300)
- Montant : 25 108,50 €HT
- Notifié le 3 juin 2016

*Marché soldé en 2016 pour un montant total de 30 130,20 € TTC*

**CONSTRUCTION D'UN CLUB HOUSE AU GYMNASSE DU CENTRE ET RESTRUCTURATION DES VESTIAIRES, DOUCHES ET SANITAIRES EXISTANTS – prix révisables**

**Lot 6 menuiserie intérieure bois**

- Titulaire : REIMEL Michael SASU à SAINT LOUIS (57820)
- Montant : 25 426,69 €HT
- Notifié le 4 février 2016
  - Avenant n°1 en plus-value pour la fabrication et la pose d'un placard de rangement dans le vestiaire n° 3 suite à la condamnation de la douche existante
  - Montant : 341,00 €HT
  - Notifié le 25 août 2016

*Marché soldé en 2016 pour un montant total de 30 921,23 € TTC*

**RESTRUCTURATION/EXTENSION ECOLE MATERNELLE DU CENTRE ET CREATION DE LA MAISON DE LA MUSIQUE – prix révisables**

**Lot 5 couvertures tuiles / zinguerie**

- Titulaire : OLLAND SAS à HAGUENAU (67500)
- Montant : 26 202,05 €HT
- Notifié le 13 juillet 2016
- Mandatements 2016 : ./.

*Marché en cours*

**AMENAGEMENT DES ESPACES VERTS A L'ECOQUARTIER ROUTE DE LA WANTZENAU – prix ferme**

- Titulaire : Thierry MULLER SAS à GEISPOLLSHEIM(67118)
- Montant : 28 598,76 €HT
- Notifié le 12 octobre 2016

*Marché soldé en 2016 pour un montant total de 34 318,84 € TTC*

**CONSTRUCTION D'UN CLUB HOUSE AU GYMNASSE DU CENTRE ET RESTRUCTURATION DES VESTIAIRES, DOUCHES ET SANITAIRES EXISTANTS – prix révisables**

**Lot 3 étanchéité / bardage métallique**

- Titulaire : SOPREMA à STRASBOURG (67100)
- Montant : 36 947,74 €HT
- Notifié le 3 février 2016
  - Avenant n°1 en moins-value pour la suppression des supports complémentaires d'écartement au droit des baies
  - Montant : - 1 277,92 €HT
  - Notifié le 13 juillet 2016

*Marché soldé en 2016 pour un montant total de 42 906,16 € TTC y compris la révision de prix pour un montant de 102,37 € TTC*

- SOUS-TRAITANT : K.D. EAUX à AUENHEIM (67480)
- Montant : 900,00 €
- Notifié le 11 mai 2016

*Marché soldé en 2016 pour un montant total de 900 € (TVA due par le titulaire)*

- SOUS-TRAITANT : BATIFILEST à POMPEY (54340)
- Montant : 800,00 € HT
- Notifié le 18 mai 2016

*Marché soldé en 2016 pour un montant total de 960 € TTC*

**RESTRUCTURATION/EXTENSION ECOLE MATERNELLE DU CENTRE ET CREATION DE LA MAISON DE LA MUSIQUE – prix révisables**

**Lot 21 ascenseurs**

- Titulaire : EST ASCENSEURS à STRASBOURG (67200)
- Montant : 41 700,00 €HT
- Notifié le 13 juillet 2016
- Mandatements 2016 : ./.

*Marché en cours*

**REPLACEMENT DE LA VERRIERE AU CENTRE OMNISPORT - prix fermes**

- Titulaire : NOUVELLE MIROITERIE DE L'EUROPE à STRASBOURG (67100)
- Montant : 42 511,95 €HT
- Notifié le 17 août 2015

*Marché soldé en 2016 pour un montant total de 51 014,35 € TTC*

**RESTRUCTURATION/EXTENSION ECOLE MATERNELLE DU CENTRE ET CREATION DE LA MAISON DE LA MUSIQUE - prix révisables**

**Lot 22 voiries / espaces verts**

- Titulaire : WILLEM ROUTES ET TRAVAUX PUBLICS à SURBOURG (67250)
- Montant : 46 122,00 €HT
- Notifié le 9 novembre 2016
- Mandatements 2016 : ./.

*Marché en cours*

**Lot 14 peintures intérieures**

- Titulaire : PEINTURE TUGEND à SCHWEIGHOUSE SUR MODER (67590)
- Montant : 52 441,55 €HT
- Notifié le 9 novembre 2016
- Mandatements 2016 : ./.

*Marché en cours*

**CONSTRUCTION D'UN CLUB HOUSE AU GYMNASSE DU CENTRE ET RESTRUCTURATION DES VESTIAIRES, DOUCHES ET SANITAIRES EXISTANTS – prix révisables**

**Lot 7 électricité**

- Titulaire : K3E à MOTHERN (67470)
- Montant : 55 000,00 €HT
- Notifié le 3 février 2016

*Marché soldé en 2016 pour un montant total de 66 000,00 € TTC*

**CONSTRUCTION D'UN CLUB HOUSE AU GYMNASSE DU CENTRE ET RESTRUCTURATION DES VESTIAIRES, DOUCHES ET SANITAIRES EXISTANTS – prix révisables**

**Lot 9 sanitaire / assainissement**

- Titulaire : Lucien SPEYSER & Cie à GERSTHEIM (67150)
- Montant : 55 000,00 €HT
- Notifié le 3 février 2016
  - Avenant n°1 en plus-value pour la modification des installations sanitaires du vestiaire attenant au club-house, à savoir la création d'une douche et ce, pour garantir l'accès des installations à toute personne, y compris les personnes à mobilité réduite
  - Montant : 2 874,00 €HT
  - Notifié le 28 juin 2016

- Avenant n°2 en plus-value pour le remplacement du circuit d'évacuation hors d'usage des installations sanitaires suite à la création de la douche accessible aux personnes à mobilité réduite
- Montant : 594,00 €HT
- Notifié le 4 août 2016

*Marché soldé en 2016 pour un montant total de 70 161,60 € TTC*

**RESTRUCTURATION/EXTENSION ECOLE MATERNELLE DU CENTRE ET CREATION DE LA MAISON DE LA MUSIQUE - prix révisables**

**Lot 17 installations sanitaires**

- Titulaire : BEYER SAS à BRUMATH (67170)
- Montant : 58 700,00 €HT
- Notifié le 12 juillet 2016
- Mandatements 2016 : /.

*Marché en cours*

**CONSTRUCTION D'UN CLUB HOUSE AU GYMNASSE DU CENTRE ET RESTRUCTURATION DES VESTIAIRES, DOUCHES ET SANITAIRES EXISTANTS – prix révisables**

**Lot 1 gros œuvre**

- Titulaire : SOTRAVEST à OBERBRONN (67110)
- Montant : 63 875,37 €HT
- Notifié le 3 février 2016

*Marché soldé en 2016 pour un montant total de 73 250,44 € TTC*

- SOUS-TRAITANT : A2SI à ALTORF (67120)
- Montant : 3 400,00 €
- Notifié le 7 avril 2016

*Marché soldé en 2016 pour un montant total de 3 400 € (TVA due par le titulaire)*

**RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PAR LED DE LA SALLE DE SPECTACLE A LA SALLE DES FETES ET DU PLATEAU D'EVOLUTION AU GYMNASSE DU CENTRE – prix fermes**

- Titulaire : SCHORO ELECTRICITE à REICHSTETT (67116)
- Montant : 72 499,79 €HT
- Notifié le 14 juin 2016

*Marché soldé en 2016 pour un montant total de 86 999,75 € TTC*

**RESTRUCTURATION/EXTENSION ECOLE MATERNELLE DU CENTRE ET CREATION DE LA MAISON DE LA MUSIQUE – prix révisables**

**Lot 6 étanchéité / zinguerie**

- Titulaire : SARL TPN à LINGOLSHEIM (67380)
- Montant : 75 008,82 €HT
- Notifié le 9 novembre 2016
- Mandatements 2016 : /.

*Marché en cours*

**CONSTRUCTION D'UN CLUB HOUSE AU GYMNASSE DU CENTRE ET RESTRUCTURATION DES VESTIAIRES, DOUCHES ET SANITAIRES EXISTANTS – prix révisables**

**Lot 12 peinture / résines de sols**

- Titulaire : DECOPEINT à KILSTETT (67840)
- Montant : 75 911,78 €HT
- Notifié le 3 février 2016

*Marché soldé en 2016 pour un montant total de 91 549,61 € TTC y compris révision de prix pour un montant de 455,47 € TTC*

**RENOVATION DU GYMNASSE DU CENTRE ET REAMENAGEMENT DE LA COUR – prix révisables**

**Lot 3 voirie / réseaux divers**

- Titulaire : LINGENHELD à WOLFISHEIM (67200)
- Montant : 75 948,57 €HT
- Notifié le 23 juillet 2014
  - Avenant n°1 en plus-value. Suite à la reprise des travaux sur la partie restant à réaliser (décroustage, reprofilage des fonds de formes sous enrobés), il s'est avéré que la qualité du sol était impropre pour une tenue pérenne des enrobés à mettre en place. L'entreprise était dans l'obligation d'effectuer des purges sur une épaisseur de 80 cm comprenant le décaissement et l'évacuation des matériaux impropres, le reprofilage et compactage du fond de forme, l'apport de matériaux concassés 0/150 pour le comblement des purges et le nivellement général. Ces travaux supplémentaires étaient totalement imprévisibles.
  - Montant : 2 925,00 €HT
  - Notifié le 3 juin 2015
- Mandatements 2014 : 68 894,24 €TTC
- Mandatements 2015 : 8 252,77 €TTC
- Mandatements 2016 : /.

*Marché en cours*

**TRAVAUX D'ISOLATION A L'ECOLE MATERNELLE DU RIED – prix fermes**

**Lot 2 isolation toiture et remplacement de l'étanchéité**

- Titulaire : SOPREMA à STRASBOURG (67100)
- Montant : 83 090,00 €HT
- Notifié le 21 juin 2016

*Marché soldé en 2016 pour un montant total de 89 752,00 € TTC*

- *SOUS-TRAITANT : WEISS APPETITO à SIERENTZ (68510)*
- *Montant : 9 956,00 €*
- *Notifié le 7 avril 2016*

*Marché soldé en 2016 pour un montant total de 9 956,00 € (TVA due par le titulaire)*

**RESTRUCTURATION/EXTENSION ECOLE MATERNELLE DU CENTRE ET CREATION DE LA MAISON DE LA MUSIQUE – prix révisibles**

**Lot 16 assainissement**

- Titulaire : EJ ENERGIE à GEISPOLSHEIM (67118)
- Montant : 85 500,00 €HT
- Notifié le 12 juillet 2016
- Mandatements 2016 : 48 159,96 €TTC

*Marché en cours*

**TRANCHE ENTRE 90 000 €HT ET 5 224 999, 99 €HT**

**TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC – (ECOQUARTIER ROUTE DE LA WANTZENAU – REMPLACEMENT DES CANDELABRES AVENUE DU GENERAL DE GAULLE) – ANNEE 2011 - prix révisibles**

- Titulaire : CITEOS à HOENHEIM (67800)
- Montant : 99 000,00 €HT
- Notifié le 29 septembre 2011
- Mandatements 2011 : ./.
- Mandatements 2012 : 88 250,08 €TTC
- Mandatements 2013 : ./.
- Mandatements 2014 : ./.
- Mandatements 2015 : ./.

*Marché soldé en 2016 pour un montant total de 118 404,00 € TTC*

**CONSTRUCTION D'UN CLUB HOUSE AU GYMNASSE DU CENTRE ET RESTRUCTURATION DES VESTIAIRES, DOUCHES ET SANITAIRES EXISTANTS – prix révisibles**

**Lot 8 chauffage / ventilation**

- Titulaire : GENIE CLIMATIQUE DE L'EST à HOENHEIM (67800)
- Montant : 96 779,09 €HT
- Notifié le 3 février 2016
  - Avenant n°1 en plus-value pour le remplacement partiel de conduites d'alimentation radiateur existants lié au vieillissement de l'installation
  - Montant : 2 760,00 €HT
  - Notifié le 25 août 2016

*Marché soldé en 2016 pour un montant total de 119 446,91 € TTC*

**RESTRUCTURATION/EXTENSION ECOLE MATERNELLE DU CENTRE ET CREATION DE LA MAISON DE LA MUSIQUE – prix révisibles**

**Lot 7 façades / isolation thermique**

- Titulaire : NATURE CONCEPT ISOLATION à HOENHEIM (67800)
- Montant : 105 751,62 €HT
- Notifié le 9 novembre 2016
- Mandatements 2016 : ./.

*Marché en cours*

**RESTRUCTURATION/EXTENSION ECOLE MATERNELLE DU CENTRE ET CREATION DE LA MAISON DE LA MUSIQUE – prix révisibles**

**Lot 9 serrurerie / métallerie / portails**

- Titulaire : SERRURERIE SMF à CREHANGE (57690)
- Montant : 115 314,00 €HT
- Notifié le 10 novembre 2016
- Mandatements 2016 : ./.

*Marché en cours*

**TRAVAUX D'ISOLATION A L'ECOLE MATERNELLE DU RIED – prix fermes**

**Lot 1 isolation des façades**

- Titulaire : DECOPEINT à KILSTETT (67480)
- Montant : 122 632,30 €HT
- Notifié le 21 juin 2016

*Marché soldé en 2016 pour un montant total de 147 158,76 € TTC*

**RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC – prix révisables**

- Titulaire : S2EI à SCHILTIGHEIM (67300)
- Montant : 124 787,57 €HT
- Notifié le 6 juin 2016

*Marché soldé en 2016 pour un montant total de 149 745,08 €TTC*

**RESTRUCTURATION/EXTENSION ECOLE MATERNELLE DU CENTRE ET CREATION DE LA MAISON DE LA MUSIQUE – prix révisables**

**Lot 12 sols souples**

- Titulaire : C.D.R.E à GEISPOLLSHEIM (67400)
- Montant : 126 693,90 €HT
- Notifié le 9 novembre 2016
- Mandatements 2016 : ./.

*Marché en cours*

**REMPLACEMENT ET TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE PONCTUELS DE L'ECLAIRAGE PUBLIC – ANNEE 2014/RECONDUCTIBLE JUSQU'EN 2017 – prix révisables**

- Titulaire : S2EI à SCHILTIGHEIM (67300)
- Montant : 35 000,00 €HT maximum/an (soit 140 000,00 €HT maximum/4ans)
- Notifié le 25 février 2014
- Mandatements 2014 : 1 821,60 €TTC
- Mandatements 2015 : 24 231,60 €TTC
- Mandatements 2016 : 15 070,94 €TTC

*Marché en cours*

**RESTRUCTURATION/EXTENSION ECOLE MATERNELLE DU CENTRE ET CREATION DE LA MAISON DE LA MUSIQUE – prix révisables**

**Lot 10 plâtrerie / faux-plafonds**

- Titulaire : H2O à REICHSTETT (67116)
- Montant : 187 422,00 €HT
- Notifié le 10 novembre 2016
- Mandatements 2016 : ./.

*Marché en cours*

**Lot 20 électricité / courants forts / courants faibles**

- Titulaire : K3E à BINDERNHEIM (67470)
- Montant : 205 000,00 €HT
- Notifié le 12 juillet 2016
- Mandatements 2016 : ./.

*Marché en cours*

**RESTRUCTURATION/EXTENSION ECOLE MATERNELLE DU CENTRE ET CREATION DE LA MAISON DE LA MUSIQUE – prix révisables**

**Lot 11 menuiserie intérieure / agencement**

- Titulaire : MENUISERIE JUNG à STEINBOURG (67790)
- Montant : 237 822,80 €HT
- Notifié le 8 novembre 2016
- Mandatements 2016 : ./.

*Marché en cours*

**Lot 8 menuiserie extérieure bois / bois-alu / occultation (tranche ferme + tranche conditionnelle 2)**

- Titulaire : MENUISERIE JUNG à STEINBOURG (67790)
- Montant : 305 371,92 €HT
- Notifié le 28 septembre 2016
- Mandatements 2016 : ./.
  - Avenant n°1 en plus-value pour affermissement de la tranche conditionnelle n°3 « habillages complémentaires à l'école maternelle du Centre »
  - Montant : 12 922,28 €HT
  - Notifié le 21 décembre 2016

*Marché en cours*

**Lot 18 chauffage / ventilation**

- Titulaire : SANICHAUF à SARREBOURG (57400)
- Montant : 315 000,00 €HT
- Notifié le 13 juillet 2016
- Mandatements 2016 : 14 688,56 €TTC

*Marché en cours*

**Lot 3 terrassement / gros oeuvre**

- Titulaire : L'ALSACIENNE DU BATIMENT à OBERHAUSBERGEN (67205)
- Montant : 757 760,40 €HT

- Notifié le 15 juillet 2016
  - Avenant n° 1 en plus-value pour travaux supplémentaires imprévisibles suite à la découverte d'une galerie souterraine non identifiée et non répertoriée, ainsi que d'un bunker dans l'emprise de la future extension
    - Montant : 82 655,16 €HT
  - Notifié le 6 octobre 2016
  - Avenant n° 2 en plus-value pour travaux supplémentaires imprévisibles pour la création d'un accès et d'un système d'aération au bunker et ce, suite à la demande du Bureau de Recherches Géologiques et Minières
    - Montant : 12 345,00 €HT
    - Notifié le 21 décembre 2016
- Mandatements 2016 : 387 693,70 €TTC

*Marché en cours*

**TRANCHE SUPERIEURE A 5 225 000 €HT**

Néant

## B) MARCHES DE FOURNITURE

**TRANCHE ENTRE 4 000 €HT ET 24 999,99 €HT**

**FOURNITURE DE VETEMENTS DE TRAVAIL ET D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE – ANNEE 2016 RECONDUCTIBLE JUSQU'EN 2019 – prix actualisables**

**Lot 4 - vêtements et chaussures de travail pour l'agent de sécurité de la voie publique**

- Titulaire : GK PROFESSIONAL à PARIS (75020)
- Montant : 1 000,00 €HT maximum/an soit 4 000,00 €HT maximum/4ans
- Notifié le 30 novembre 2015
- Mandatements 2016 : 1 045,01 €TTC

*Marché en cours*

**FOURNITURE DE FIOUL**

- Titulaire : U.G.A.P à NANCY (54000)
- Montant : 4 312,59 €HT (plusieurs bons de commande)
- Notifiés en 2016

*Marché soldé en 2016 pour un montant total de 5 175,11 € TTC*

**ACHAT TONDEUSE, DEBROUSSAILLEUSE, TAILLE-HAIES POUR LES ESPACES VERTS**

- Titulaire : TRONCONNESUES DE L'EST à HEILIGENBERG (67190)
- Montant : 4 573,04 €HT
- Notifié le 2 mars 2016

*Marché soldé en 2016 pour un montant total de 5 487,65 € TTC*

**ACHAT D'UNE AUTOLAVEUSE POUR LE GYMNASSE DU CENTRE**

- Titulaire : NILFISK à COURTABOEUF (91978)
- Montant : 5 106,62 €HT
- Notifié le 18 octobre 2016

*Marché soldé en 2016 pour un montant total de 6 127,94 € TTC*

**DEJEUNER FESTIF DES SENIORS (REPAS DE NOËL)**

- Titulaire : AVS RELAIS à MOLSHEIM (67120)
- Montant : 5 922,64 €HT
- Notifié le 3 octobre 2016

*Marché soldé en 2016 pour un montant de 6 514,90 € TTC*

**FLEURISSEMENT 2016 – LOT 2 FOURNITURE DE FLEURS (FLEURISSEMENT ESTIVAL)**

- Titulaire : CENTRE FLORAL GAESSLER à BENFELD (67230)
- Montant : 6 702,30 €HT
- Notifié le 26 janvier 2016

*Marché soldé en 2016 pour un montant de 7 372,53 € TTC*

**FOURNITURE ET MISE EN PLACE DE GRANULATS SUR LE TERRAIN SYNTHETIQUE DE FOOTBALL**

- Titulaire : ESPACES PAYSAGERS à LINGOLSHEIM (67380)
- Montant : 6 945,00 €HT
- Notifié le 27 avril 2016

*Marché soldé en 2016 pour un montant de 8 334,00 € TTC*

**FOURNITURE DE VETEMENTS DE TRAVAIL ET D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE – ANNEE 2016 RECONDUCTIBLE JUSQU'EN 2019 – prix actualisables**

**Lot 3 - équipements de protection individuelle**

- Titulaire : PROTECT'HOMS à CHATEAU GONTIER (53200)
- Montant : 2 000,00 €HT maximum/an (8 000,00 €HT maximum/4ans)
- Notifié le 7 décembre 2015
- Mandatements 2016 : 959,53 €TTC

*Marché en cours*

**FOURNITURE D'UN VEHICULE DACIA SANDERO**

- Titulaire : U.G.A.P. à MARNE LA VALLEE (77200)
- Montant : 8 389,64 €HT
- Notifié le 2 mars 2016

*Marché soldé en 2016 pour un montant total de 10 029,62 € TTC*

**FOURNITURE ET POSE D'UN PIANO DE CUISSON, D'UN LAVE-VAISSELLE ET DE TABLES DE TRAVAIL A LA SALLE DES FETES**

- Titulaire : MAINTENANCE EQUIPEMENT ALIMENTAIRE à WESTHOUSE (67230)
- Montant : 12 500,00 €HT
- Notifié le 20 avril 2016

*Marché soldé en 2016 pour un montant total de 15 000,00 € TTC*

**REPLACEMENT D'UN SERVEUR INFORMATIQUE A L'HOTEL DE VILLE**

- Titulaire : ADW CONCEPT à STRASBOURG (67100)
- Montant : 13 541,80 €HT
- Notifié le 23 novembre 2016

*Marché soldé en 2016 pour un montant total de 16 250,16 € TTC*

**FOURNITURES D'ENGRAIS, DE TERREAUX, DE PAILLAGE, D'ECORCES DECORATIVES EN VRAC**

- Titulaires : BHS à VEMARS (95470)  
COMPTOIR AGRICOLE à VENDENHEIM (67550)  
JOST Jean-Paul à MOLSHEIM (67120)  
NUNGESSER à ERSTEIN (67150)  
ORAPI HYGIENE EST à FERGERSHEIM (67640)
- Montant : 15 000,00 €HT maximum
- Notifiés en 2016

*Marchés soldés en 2016 pour un montant total de 15 998,12€ TTC*

**FOURNITURE DE VETEMENTS DE TRAVAIL ET D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE – ANNEE 2016 RECONDUCTIBLE JUSQU'EN 2019 – prix actualisables**

**Lot 1 - chaussures**

- Titulaire : MABEO INDUSTRIES à GEISPOLSHHEIM (67118)
- Montant : 4 300,00 €HT maximum/an (17 200,00 €HT maximum/4ans)
- Notifié le 7 décembre 2015
- Mandatements 2016 : 256,65 €TTC

*Marché en cours*

**FOURNITURE DE PEINTURES ET DE MATERIEL DE PEINTURE – ANNEE 2016 RECONDUCTIBLE JUSQU'EN 2019 – prix ajustables**

- Titulaire : SOCIETE DE PEINTURES EUROPEENNES à STRASBOURG (67000)
- Montant : 7 000,00 €HT maximum/an (21 000,00 €HT maximum / 4 ans)
- Notifié le 20 avril 2016
- Mandatements 2016 : 4 659,13 €TTC

*Marché en cours*

**FOURNITURE DE VETEMENTS DE TRAVAIL ET D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE – ANNEE 2016 RECONDUCTIBLE JUSQU'EN 2019 – prix actualisables**

**Lot 2 - vêtements de travail**

- Titulaire : GEDIVEPRO à MONTLUCON (03100)
- Montant : 6 000,00 €HT maximum/an (24 000,00 €HT maximum/4ans)
- Notifié le 7 décembre 2015
- Mandatements 2016 : 1 111,04 €TTC

*Marché en cours*

**TRANCHE ENTRE 25 000 €HT ET 89 999,99 €HT**

**REALISATION D'UNE FRESQUE MURALE SUR LE MUR SNCF SIS RUE DES VOSGES**

- Titulaire : ASSOCIATION WONDER WIZ'ART à SCHILTIGHEIM (67300)
- Montant : 25 000,00 €TTC (non soumis à TVA)
- Notifié le 25 juillet 2016
- Mandatements 2016 : 17 000,00 €TTC

*Marché en cours*

#### **FOURNITURE DE CHALEUR / RESEAU CHAUFFAGE URBAIN**

- Titulaire : COFELY à ILLKIRCH GRAFFENSTADEN (67400)
- Montant : 24 555,07 €HT
- Notifié le 1<sup>er</sup> mars 1999 (début du contrat)
- Mandatements 2016 : 29 466,08 €TTC (facture novembre + décembre non parvenues)

*Marché en cours*

#### **FOURNITURE DE LIVRES, DICTIONNAIRES, DISQUES ET CASSETTE AUDIO ET/OU VIDEO POUR LES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES, LES STRUCTURES PERISCOLAIRES ET DE LA PETITE ENFANCE – ANNEE 2015 RECONDUCTIBLE JUSQU’EN 2018 – prix ajustables**

- Titulaire : LIBRAIRIE KLEBER à STRASBOURG (67000)
- Montant : 11 000,00 €HT maximum/an soit 44 000 €HT maximum/4 ans
- Notifié le 30 avril 2015
- Mandatements 2015 : 9 305,95 €TTC
- Mandatements 2016 : 7 212,64 €TTC

*Marché en cours*

#### **FOURNITURE ET POSE D’UNE RAMPE D’ECLAIRAGE DE LA SCENE ET LA FOURNITURE ET POSE D’UN VIDEOPROJECTEUR FIXE A LA SALLE DES FETES**

- Titulaire : CITEOS à HOENHEIM (67800)
- Montant : 58 344,72 €HT
- Notifié le 27 juin 2016

*Marché soldé en 2016 pour un montant total de 72 220,61 € TTC*

#### **FOURNITURES ADMINISTRATIVES — ANNEE 2014 / RECONDUCTIBLE JUSQU’EN 2017 - prix ajustables**

##### **Lot 1 fournitures de bureau**

- Titulaire : BMF GROUPE ALTER BURO à ANNECY LE VIEUX (74940)
- Montant : 15 000,00 €HT maximum/an (60 000,00 €HT maximum/4 ans)
- notifié le 23 décembre 2013
  - Mandatements 2014 : 11 472,36 €TTC
  - Mandatements 2015 : 12 039,56 €TTC
  - Mandatements 2016 : 9 672,42 €TTC

*Marché en cours*

#### **FOURNITURE DE MATERIELS ELECTRIQUES – ANNEE 2014 / RECONDUCTIBLE JUSQU’EN 2017 - prix actualisables**

##### **Lot 2 éclairage public**

- Titulaire : Willy LEISSNER à STRASBOURG (67100)
- Montant : 15 000,00 €HT maximum/an (60 000,00 €HT maximum/4 ans)
- Notifié le 5 mars 2014
  - Mandatements 2014 : 18 032,88 €TTC
  - Mandatements 2015 : 11 858,69 €TTC
  - Mandatements 2016 : 7 199,48 €TTC

*Marché en cours*

#### **FOURNITURE DE CARBURANTS EN STATION-SERVICE POUR LES VEHICULES ET/OU ENGINs MUNICIPAUX - ANNEE 2013 / RECONDUCTIBLE JUSQU’EN 2016 - prix actualisables**

- Titulaire : JOSY- SUPER U à HOENHEIM (67800)
- Montant : 17 000,00 €HT maximum/an (68 000,00 €HT maximum/4 ans)
- Notifié le 30 septembre 2013
- Mandatements 2013 : 1 871,72 €TTC (du 7 octobre au 30 novembre 2013)
- Mandatements 2014 : 13 479,39 €TTC y compris décembre 2013
- Mandatements 2015 : 11 597,19 €TTC
- Mandatements 2016 : 11 164,39 €TTC

*Marché soldé en 2016 pour un montant total de 38 112,69 € TTC*

#### **ACHAT DE CARBURANT POUR LES VEHICULES ET/OU ENGINs MUNICIPAUX – année 2017 / reconductible jusqu’en 2020**

- Titulaire : SAS JOSY SURPER U à HOENHEIM (67800)
- Montant : 17 000,00 €HT maxi par an soit 68 000 €HT maxi pour 4 années
- Notifié le 9 décembre 2016

*Marché en cours (démarrage au 01/01/2017)*

#### **FOURNITURE DE PRODUITS D’ENTRETIEN ET DE NETTOYAGE – ANNEE 2014 / RECONDUCTIBLE JUSQU’EN 2017 - prix actualisables**

- Titulaire : ORAPI HYGIENE EST à FEGERSEHEIM (67640)
- Montant : 21 000,00 €HT maximum/an (84 000,00 €HT maximum/4 ans)
- Notifié le 5 mars 2014
  - Mandatements 2014 : 12 193,99 €TTC
  - Mandatements 2015 : 13 557,49 €TTC
  - Mandatements 2016 : 12 769,38 €TTC

*Marché en cours*

## **FOURNITURES ADMINISTRATIVES — ANNEE 2014 / RECONDUCTIBLE JUSQU'EN 2017 - prix ajustables**

### **Lot 2 fournitures de matériels scolaires et pédagogiques**

- Titulaire : SM BUREAU à SARREGUEMINES (57200)
- Montant : 22 000,00 €HT maximum/an (88 000,00 €HT maximum/4 ans)
- Notifié le 23 décembre 2013
  - Mandatements 2014 : 14 696,42 €TTC
  - Mandatements 2015 : 13 466,47 €TTC
  - Mandatements 2016 : 16 903,54 €TTC

*Marché en cours*

## **TRANCHE ENTRE 90 000 €HT ET 208 999,99 €HT**

## **FOURNITURE DE MATERIELS ELECTRIQUES — ANNEE 2014 / RECONDUCTIBLE JUSQU'EN 2017 - prix ajustables**

### **Lot 1 bâtiment**

- Titulaire : Willy LEISSNER à STRASBOURG (67100)
- Montant : 25 000,00 €HT maximum/an (100 000,00 €HT maximum/4 ans)
- Notifié le 5 mars 2014
  - Mandatements 2014 : 17 925,50 €TTC
  - Mandatements 2015 : 16 467,75 €TTC
  - Mandatements 2016 : 24 956,28 €TTC

*Marché en cours*

## **FOURNITURE DE REPAS / STRUCTURES D'ACCUEIL PETITE ENFANCE – ANNEE 2013 / RECONDUCTIBLE JUSQU'EN 2016 – prix révisables**

- Titulaire : API RESTAURATION à COLMAR (68000)
- Montant : 46 321,13 €HT estimatif pour 2013 (185 285,32 €HT estimatif pour 4 années)
- Notifié le 4 juin 2013
  - Mandatements 2013 : 11 703,07 €TTC
  - Mandatements 2014 : 35 822,47 €TTC
  - Mandatements 2015 : 43 915,55 €TTC
  - Mandatements 2016 : 41 345,04 €TTC (manque décembre 2016)

*Marché en cours*

## **FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LES STRUCTURES PETITE ENFANCE – ANNEE 2017 / RECONDUCTIBLE JUSQU'EN 2020**

- Titulaire : API RESTAURATION à COLMAR(68000)
- Montant : 47 577,20 €HT estimatif pour 2017 (190 308,80 €HT estimatif pour 4 années)
- Notifié le 9 décembre 2016

*Marché en cours (démarrage au 01/01/2017)*

## **TRANCHE SUPERIEURE A 209 000 €HT**

## **FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LES RESTAURANTS SCOLAIRES ET LA GARDERIE PERISCOLAIRE – ANNEE SCOLAIRE 2014/2015 / RECONDUCTIBLE POUR LES ANNEES 2015/2016, 2016/2017 ET 2017/2018 - prix révisables**

- Titulaire : DUPONT RESTAURATION à LIBERCOURT (62820)
- Montant : 162 000,00 €HT maximum/année scolaire soit 648 000,00 €HT maximum/4 ans
- Notifié le 30 juin 2014
  - Avenant n°1 en plus-value. Afin de répondre aux recommandations du GMRCN (groupe d'étude des marchés de restauration collective et nutrition), la commune de Hoenheim a décidé de fournir, à chaque élève fréquentant le périscolaire, un goûter composé d'un fruit tous les jours scolaires, à savoir le lundi, mardi, jeudi et vendredi après-midi. Le prix d'un goûter est fixé à 0,30 €TTC (valeur année 2015) et le montant estimé annuel est de 4 968,00 €TTC (120 enfants par jour x 138 jours de classe). Cet avenant représente une augmentation de + 2,15 % par rapport au montant maximum annuel estimé du marché.
  - Notifié le 20 juillet 2015
  - Mandatements 2014 : 32 078,07 €TTC
  - Mandatements 2015 : 112 888,62 €TTC
  - Mandatements 2016 : 121 529,61 €TTC

*Marché en cours*

## **C) MARCHES DE SERVICES**

## **TRANCHE ENTRE 4 000 €HT ET 24 999,99 €HT**

## **RAMONAGE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE DANS LES BATIMENTS - ANNEE 2013 / RECONDUCTIBLE JUSQU'EN 2016 - prix révisables**

- Titulaire : ALSACIENNE DE RAMONAGE à SAALES (67420)
- Montant : 1 073,00 €HT par an (4 292,00 €HT pour 4 années)
- Notifié le 28 novembre 2012

- Avenant n°1 en plus-value pour inclure le ramonage de l'installation du multi-accueil Les Champs Fleuris
- Montant annuel : 54,00 €HT
- Notifié le 6 juin 2013
- Mandatements 2013 : 1 251,02 €TTC
- Mandatements 2014 : 1 297,31 €TTC
- Mandatements 2015 : 1 314,09 €TTC
- Mandatements 2016 : 1 336,61 €TTC

**Marché soldé en 2016 pour un montant total de 5 199,03 € TTC**

**VERIFICATIONS REGLEMENTAIRES DE SECURITE SUR DIVERS SITES / LOT N° 2 : VERIFICATION PERIODIQUE DES PORTES AUTOMATIQUES, PORTES HANDICAPES, MONTE-HANDICAPES, MONTE-PLATS, MONTE-CHARGES, PORTAILS AUTOMATIQUES, PORTE DE GARAGE, GRUES HYDRAULIQUES, NACELLE, EQUIPEMENTS DE TRAVAIL ET SYSTEMES DE PROTECTION INDIVIDUELLE CONTRE LES CHUTES DE HAUTEUR – ANNEE 2013 / RECONDUCTIBLE JUSQU'EN 2016 - prix révisibles**

- Titulaire : DEKRA INSPECTION à OSTWALD (67540)
- Montant : 1 205,00 €HT/an (4 820,00 €HT pour 4 années)
- Notifié le 18 février 2013
- Mandatements 2013 : 316,94 €TTC (toutes les factures pour l'année 2013 ne sont pas parvenues)
- Mandatements 2014 : 1 253,67 €TTC
- Mandatements 2015 : 4 393,04 €TTC
- Mandatements 2016 : 5 611,78 €TTC

**Marché en cours**

**FRAIS D'ETUDES EN VUE DU PROJET DE CONSTRUCTION DE VESTIAIRES ET D'UN CLUB-HOUSE AU STADE OMNISPORTS « LE CHENE »**

- Titulaire : KNL ARCHITECTURE à ROUFFACH (68250)
- Montant : 5 833,00 €HT
- Notifié le 14 décembre 2016

**Marché soldé en 2016 pour un montant total de 7 000,00 € TTC**

- Titulaire : ROUBY HEMMERLE ARCHITECTES à STRASBOURG (67000)
- Montant : 5 833,00 €HT
- Notifié le 14 décembre 2016

**Marché soldé en 2016 pour un montant total de 7 000,00 € TTC**

**MISSION SPS / RESTRUCTURATION – EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE DU CENTRE & CREATION DE LA MAISON DE LA MUSIQUE**

- Titulaire : CSPS REININGUE à REININGUE (68950)
- Montant : 5908,00 €net (auto-entrepreneur non soumis à TVA)
- Notifié le 25 juillet 2015
- Mandatements 2016 : 713,00 €TTC

**Marché en cours**

**NETTOYAGE DES SYSTEMES DE VENTILATION ET D'EXTRACTION – ANNEES 2015 A 2017 - prix révisibles**

- Titulaire : SDI EXTRACTION VENTILATION à RICHARDMENIL (54630)
- Montant : 6 290,00 €HT pour les 3 années
- Notifié le 4 février 2015
- Mandatements 2015 : 2 400,00 €TTC
- Mandatements 2016 : 2 808,00 €TTC

**Marché en cours**

**CONTROLE DE CONFORMITE ET DE STABILITE DES OUVRAGES D'ECLAIRAGE PUBLIC**

- Titulaire : ROCH SERVICE à CERGY-PONTOISE (95430)
- Montant : 6 426,00 €HT
- Notifié le 19 janvier 2016

**Marché soldé en 2016 pour un montant total de 7 711,20 € TTC**

**ENTRETIEN/MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE Y COMPRIS LES SOUS-STATIONS ANNEE 2013 / RECONDUCTIBLE JUSQU'EN 2016 - prix révisibles**

- Titulaire : SANICHAUF à SARREBOURG (57400)
- Montant : 2 076,27 €HT / an (8 305,08 €HT pour 4 années)
- Notifié le 7 août 2012
- Mandatements 2013 : 0,00 €TTC (factures 2013 non parvenues)
- Mandatements 2014 : 6 819,92 €TTC dont 2 483,22 €TTC pour l'année 2013
- Mandatements 2015 : 3 604,45 €TTC
- Mandatements 2016 : 3 028,54 €TTC

**Marché soldé en 2016 pour un montant total de 13 452,91 € TTC**

**VERIFICATIONS REGLEMENTAIRES DE SECURITE SUR DIVERS SITES DE LA COMMUNE DE HOENHEIM – ANNEE 2008 / RECONDUCTIBLE JUSQU’EN 2019, A RAISON D’UNE PRESTATION TOUS LES 3 ANS / prix révisables**

**Lot n° 3 : vérification périodique des systèmes de sécurité incendie**

- Titulaire : DEKRA à OSTWALD (67540)
- Montant : 2 200,00 €HT (8 800,00 €HT pour 4 périodes)
- Notifié le 28 janvier 2008
- Mandatements 2008 : 2 631,20 €TTC
- Mandatements 2011 : 2 250,68 €TTC
- Mandatements 2014 : 2 533,72 €TTC

*Marché en cours*

**MISSION CONTROLE TECHNIQUE / RESTRUCTURATION – EXTENSION DE L’ECOLE MATERNELLE DU CENTRE & CREATION DE LA MAISON DE LA MUSIQUE**

- Titulaire : QUALICONSULT à ENTZHEIM (67960)
- Montant : 9 560,00 €HT
- Notifié le 24 juillet 2015
- Mandatements 2015 : ./.
- Mandatements 2016 : 2 965,20 €TTC

*Marché en cours*

**FRAIS D’AFFRANCHISSEMENTS**

- Titulaire : LA POSTE à BISCHHEIM (67800)
- Montant : 9 785,78 €HT
- Notifié en 2016

*Marché soldé en 2016 pour un montant total de 9 947,81 € TTC*

**PARTICIPATION AUX FRAIS DE RACCORDEMENT DE L’ECOQUARTIER ROUTE DE LA WANTZENAU**

- Titulaire : ELECTRICITE DE STRASBOURG à STRASBOURG (67000)
- Montant : 10 995,39 €HT
- Notifié le 7 avril 2016

*Marché soldé en 2016 pour un montant total de 13 194,47 € TTC*

**VERIFICATIONS REGLEMENTAIRES DE SECURITE SUR DIVERS SITES DE LA COMMUNE DE HOENHEIM – ANNEE 2013 / RECONDUCTIBLE JUSQU’EN 2016 - prix révisables**

**Lot n° 1 : vérification des installations électriques**

- Titulaire : DEKRA INSPECTION à OSTWALD (67540)
- Montant : 3 150,00 €HT/an (12 600,00 €HT pour 4 années)
- Notifié le 18 février 2013
- Mandatements 2013: 3 767,40 €TTC
- Mandatements 2014 : 3 806,45 €TTC
- Mandatements 2015 : 3 758,94 €TTC
- Mandatements 2016 : 3 721,70 €TTC

*Marché soldé en 2016 pour un montant total de 15 054,49 € TTC*

**DIAGNOSTIC AMIANTE DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DE L’ECOLE MATERNELLE DU CENTRE ET DE LA MAISON DE LA MUSIQUE**

- Titulaire : ACE ENVIRONNEMENT à RIORGES (42153)
- Montant : 14 650,00 €HT
- Notifié le 16 février 2016

*Marché soldé en 2016 pour un montant total de 17 340,00 € TTC*

**ENTRETIEN / MAINTENANCE DES ASCENSEURS, MONTE-PLATS, MONTE-HANDICAPES, PORTES DE GARAGE, PORTES ET PORTAILS AUTOMATIQUES – ANNEE 2015 RECONDUCTIBLE JUSQU’EN 2018 – prix révisables**

- Titulaire : SCHINDLER à GEISPOLSHHEIM (67118)
- Montant : 3 728,58 €HT/an (14 914,32 €HT pour 4 années)
- Notifié le 10 décembre 2014
- Mandatements 2015 : 4 649,55 €TTC
- Mandatements 2016 : 5 788,12 €TTC

*Marché en cours*

**ENTRETIEN / MAINTENANCE DES MACHINES ESPACES VERTS**

- Titulaire : HAAG SAS à HOERDT (67720)
- Montant : 15 000,00 €HT maximum pour l’année 2016 (plusieurs bons de commande)
- Notifiés en 2016

*Marché soldé en 2015 pour un montant total de 8 356,31 € TTC*

**ENTRETIEN DES TOITURES – ANNEE 2015 & 2016 – prix révisables**

- Titulaire : ATOUT TOITURE à HOENHEIM (67800)
- Montant : 15 000,00 €HT maximum pour les deux années (plusieurs bons de commande)

- Notifié le 4 février 2015
  - Mandatements 2015 : 5 002,80 €TTC
  - Mandatements 2016 : 954,00 €TTC

**Marché soldé en 2016 pour un montant total de 5 956,80 €TTC**

**PRESTATIONS DE TELESURVEILLANCE ET D'ENTRETIEN DES RESEAUX DE TELESURVEILLANCE – ANNEE 2013 / RECONDUCTIBLE JUSQU'EN 2016 - prix révisibles**

- Titulaire : CITYVEILLE SAS à SCHILTIGHEIM (67300)
- Montant : 3 760,40 €HT/an (15 041,60 €HT pour 4 années)
- Notifié le 15 octobre 2012
  - Avenant n°1 en moins-value suite à la suppression de la ligne téléphonique de l'antenne du Ried et ce, dans le cadre de la future restructuration du site « Centre du Ried »
  - Montant : - 248,52 €TTC
  - Notifié le 29 avril 2013
- Mandatements 2013 : 5 195,05 €TTC  
(télésurveillance 4 261,29 €TTC + interventions 933,76 €TTC)
- Mandatements 2014 : 5 394,53 €TTC  
(télésurveillance 4 275,54 €TTC + interventions 1 118,99 €TTC)
- Mandatements 2015 : 5 627,05 €TTC  
(télésurveillance 4 268,75 €TTC + interventions 1 283,90 €TTC)
- Mandatements 2016 : 3 595,58 €TTC  
(télésurveillance 2 328,52 €TTC + interventions 1 267,06 €TTC / novembre + décembre non parvenus)

**Marché en cours**

**SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS – marché valable du 7 mars 2016 au 6 mars 2019 – prix ajustables**

**Lot 4 : Services de téléphonie mobile**

- Titulaire : ORANGE à METZ (57000)
- Montant : 16 000,00 €HT maximum pour 4 ans
- Notifié : 7 mars 2016
- Mandatements 2016 : 4 505,69 €TTC

**Marché en cours**

**SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS – marché valable du 7 mars 2016 au 6 mars 2019 – prix ajustables**

**Lot 5 : services de transport de données intersite, d'accès internet à débits garantis et services Trunk Sip**

- Titulaire : SFR BUSINESS COMPLETEL à STRASBOURG (67100)
- Montant : 16 000,00 €HT maximum pour 4 ans
- Notifié : 7 mars 2016
- Mandatements 2016 : 5 589,94 €TTC

**Marché en cours**

**CONTRAT DE SERVICE D'ASSISTANCE JURIDIQUE – ANNEES 2013 A 2016 / prix révisibles**

- Titulaire : S.V.P. à SAINT-OUEN (93400)
- Montant : 4 485,00 €HT/an (17 940,00€HT pour 4 années)
- Notifié : mars 2013
- Mandatements 2013: 5 364,06 €TTC
- Mandatements 2014 : 5 760,00 €TTC
- Mandatements 2015 : 5 760,00 €TTC
- Mandatements 2016 : 5 760,00 €TTC

**Marché soldé en 2016 pour un montant total de 22 644,06 €TTC**

**PRESTATION DE SERVICE D'ASSURANCE ANNEES 2013 A 2016 - prix ajustables**

**Lot n° 3 flotte automobile**

- Titulaire : S.M.A.C.L. à NIORT (79000)
- Montant : 4 599,84 €HT (18 399,36 €HT pour les 4 années)
- Notifié le 16 novembre 2012
- Mandatements 2013 : 178,85 €TTC
- Mandatements 2014 : 5 553,65 €TTC
- Mandatements 2015 : 6 517,66 €TTC
- Mandatements 2016 : 5 892,61 €TTC

**Marché soldé en 2016 pour un montant total de 18 142,77 €TTC**

**MAINTENANCE INFORMATIQUE (MATERIELS ET LOGICIELS)**

- Titulaires : ARTSOFT à PARIS (75011)
- ATELIO à ENTZHEIM (67960)
- LOGITUD SOLUTIONS à MULHOUSE (68200)
- GFI NEMAUSIC à CLICHY (92110)
- ADW CONCEPT ET GESTION à STRASBOURG (67200)
- ABELIUM COLLECTIVITES à PLEURTUIT (35730)
- LUENCE à HOENHEIM (67800)
- CTR à SAINT CLOUD (92210)
- ADIC INFORMATIQUE à UZES (30700)

AGORA HOSTING à STRASBOURG (67200)

- Montant : 19 759,71 €HT
- Notifiés en 2016

*Marchés soldés en 2016 pour un montant total de 23 711,65 € TTC*

**SERVICES D'ASSURANCES POUR LA COMMUNE DE HOENHEIM – années 2017 à 2020**

**Lot 2 responsabilité civile et risques annexes**

- Titulaire : PARIS NORD ASSURANCES à PARIS (75009)
- Montant : 4 360,96 €HT (estimatif de 17 443,84 €HT pour les 4 années)
- Notifié le 21 octobre 2016

*Marché en cours (démarrage au 01/01/2017)*

**FRAIS DE TELECOMMUNICATION / INTERNET**

- Titulaires : BOUYGUES TELECOM à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100)  
ORANGE à PARIS (75015)  
FREE TELECOM à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100)
- Montant : 18 336,34 €HT (plusieurs bons de commande)
- Notifiés en 2016

*Marchés soldés en 2016 pour un montant total de 22 003,61 € TTC*

**SERVICES D'ASSURANCES POUR LA COMMUNE DE HOENHEIM – années 2017 à 2020**

**Lot 3 assurance des véhicules à moteur et risques annexes**

- Titulaire : SMACL à NIORT (79000)
- Montant : 4 729,30 €HT (estimatif de 18 917,20 €HT pour les 4 années)
- Notifié le 26 octobre 2016

*Marché en cours (démarrage au 01/01/2017)*

**TRAVAUX D'IMPRESSIONS DIVERSES – ANNEE 2014/RECONDUCTIBLE JUSQU'EN 2016**

**- prix révisables**

- Titulaire : IMPRIMERIE PARADIS à LUNEVILLE (54300)
- Montant : 7 000,00 €HT maximum/an (21 000,00€HT maximum/3 ans)
- Notifié le 5 mars 2014
- Mandatements 2014 : 1 744,37 €TTC
- Mandatements 2015 : 1 791,84 €TTC
- Mandatements 2016 : 1 572,22 €TTC

*Marché soldé en 2016 pour un montant total de 5 108,43 € TTC*

**NETTOYAGE DES VITRES DANS DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX – ANNEE 2013 / RECONDUCTION TACITE JUSQU'EN 2016 - prix révisables**

- Titulaire : REGIE DES ECRIVAINS à SCHILTIGHEIM (67300)
- Montant : 5 254,00 €HT (21 016,00 €HT pour 4 années)
- Notifié le 12 février 2013
- Mandatements 2013 : 3 141,89 €TTC (premier semestre 2013)
- Mandatements 2014 : 7 897,70 €TTC (y compris deuxième semestre 2013)
- Mandatements 2015 : 6 436,06 €TTC
- Mandatements 2016 : 7 087,96 €TTC

*Marché soldé en 2016 pour un montant total de 24 563,61 € TTC*

**ENTRETIEN / MAINTENANCE ET TRAITEMENT LEGIONELLOSE DE BALLONS D'EAU CHAUDE & ENTRETIEN / MAINTENANCE D'ADOUCCISSEURS – ANNEE 2013 / RECONDUCTIBLE JUSQU'EN 2016 - prix révisables**

- Titulaire : SANICHAUF à SARREBOURG (57400)
- Montant : 5 350,00 €HT (21 400,00 €HT pour 4 années)
- Notifié le 25 mars 2013
- Mandatements 2013 : 466,44 €TTC (toutes les factures 2013 non parvenues)
- Mandatements 2014 : 3 982,68 €TTC (année 2013)  
4 115,88 €TTC (année 2014)
- Mandatements 2015 : 2 405,45 €TTC
- Mandatements 2016 : 9 296,03 €TTC (dont 4 078,12 €TTC pour l'année 2015)

*Marché soldé en 2016 pour un montant total de 20 266,48 € TTC*

**NETTOYAGE ET ENTRETIEN DE LOCAUX MUNICIPAUX ECOLE MATERNELLE RIED I ET GYMNASSE DU CENTRE DU 01/03/2016 AU 31/12/2017 (marché complémentaire)**

- Titulaire : CENTRE ALSACE NETTOYAGE à BERNARDSWILLER (67210)
- Montant : 22 662,00 €HT/an
- Notifié le 4 mars 2016
- Mandatements 2016 : 23 090,40 €TTC

*Marché en cours*

**NETTOYAGE DES LOCAUX MUNICIPAUX / ECOLES MATERNELLES ANNEE 2015/2016 RECONDUCTIBLE EN 2017 – prix révisables**

- Titulaire : CENTRE ALSACE NETTOYAGE à BERNARDSWILLER (67600)

- Montant : 22 801,00 €HT / an
- Notifié le 25 septembre 2015
  - Avenant n°1 en plus-value pour augmentation de la durée hebdomadaire de nettoyage à l'école maternelle du Centre, de 18 h à soit 22 H/semaine pour un taux horaire de 17 €HT (valeur 2015)
  - Nouveau montant du marché pour l'année 2016 : 15 435,83 €HT
  - Notifié le 10 mars 2016
- Avenant n°2 en moins-value pour diminution de la durée de nettoyage à l'école maternelle du Centre dans le cadre du chantier de restructuration/extension des bâtiments, à savoir 2 h 42 / jour pour deux personnes les jours scolaires et 9 h 00 / période de petites vacances scolaires pour deux personnes
- Notifié le 7 octobre 2016
- Mandatements 2015 : 4 692,00 €TTC (manque facture de décembre 2015)
- Mandatements 2016 : 26 123,75 €TTC

*Marché en cours*

**TRANCHE ENTRE 25 000 €HT ET 89 999,99 €HT**

**MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CREATION D'UN CLUB HOUSE AU GYMNASSE DU CENTRE ET REHABILITATION DES VESTIAIRES, SANITAIRES ET DOUCHES – prix révisables**

- Titulaire : GROUPEMENT IOEW (mandataire)/ UNION / EVALIT / K INGENIERIE / BWG / C2BI à COLMAR (67800)
- Montant : 25 830,00 €HT (forfait de rémunération provisoire)
- Notifié le 28 octobre 2014
  - Avenant n°1 fixant le forfait définitif de rémunération
  - Montant : 31 237,50 €HT
  - Notifié le 25 septembre 2015
- Avenant n°2 en plus-value pour des études complémentaires pour la réalisation éventuelle d'un sous-sol sous le club-house
- Montant : 4 623,00 €HT
- Notifié le 15 octobre 2015
- Mandatements 2014 : ./.
- Mandatements 2015 : 7 952,78 €TTC
- Mandatements 2016 : 21 446,96 €TTC

*Marché en cours*

**IMPRESSION DU MAGAZINE MUNICIPAL – ANNEE 2013 / RECONDUCTIBLE JUSQU'EN 2016 - prix révisables**

- Titulaire : IMPRIMERIE PARADIS à LUNEVILLE (54300)
- Montant : 8 652,60 €HT/an (soit 34 610,40 €HT/4 ans)
- Notifié le 4 juin 2013
  - Avenant n° 1 en plus-value pour l'augmentation du nombre de magazines distribués par la collectivité dans le cadre de la communication en direction de la population pour l'année 2016
  - Montant : 9 616,30 €HT (nouveau montant annuel)
  - Notifié le 2 février 2016
- Mandatements 2013 : 4 781,72 €TTC
- Mandatements 2014 : 9 364,59 €TTC (y compris magazine de décembre 2013)
- Mandatements 2015 : 9 299,40 €TTC (y compris magazine de décembre 2014)
- Mandatements 2016 : 7 583,40 €TTC (manque magazine de décembre 2016)

*Marché en cours*

**PRESTATION DE SERVICE D'ASSURANCE - ANNEES 2013 A 2016 - prix ajustables**

**Lot n° 2 Responsabilités et risques annexes / Protection juridique**

- Titulaire : GROUPAMA à SCHILTIGHEIM (67300)
- Montant : 8 804,20 €HT (35 216,80 €HT pour les 4 années)
- Notifié le 16 novembre 2012
- Mandatements 2013 : 9 596,58 €TTC
- Mandatements 2014 : 10 172,35 €TTC
- Mandatements 2015 : 10 472,86 €TTC
- Mandatements 2016 : 10 613,82 €TTC

*Marché soldé en 2016 pour un montant total de 40 855,61 €TTC*

**ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGES - RESTRUCTURATION/EXTENSION ECOLE MATERNELLE DU CENTRE ET CREATION DE LA MAISON DE LA MUSIQUE**

- Titulaire : VESPIEREN courtier à WAQUEHAL (59290)
- Montant : 38 168,44 €HT (cotisation estimative)
- Notifié le 21 octobre 2016

*Marché en cours*

**SERVICES D'ASSURANCES POUR LA COMMUNE DE HOENHEIM – années 2017 à 2020**

- **Lot 1 dommage aux biens et risques annexes**

- Titulaire : SMACL à NIORT (79000)
- Montant : 10 576,59 €HT (estimatif de 42 306,36 €HT pour les 4 années)

- Notifié le 26 octobre 2016

*Marché en cours (démarrage au 01/01/2017)*

**SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS – marché valable du 7 mars 2016 au 6 mars 2019 – prix ajustables**

**Lot 2 Raccordements analogiques, abonnements et toutes communications associées, numéros d'accueil, envoi de message en masse, accès internet à débits non garantis**

- Titulaire : ORANGE à METZ (57000)
- Montant : 44 000,00 €HT maximum pour 4 ans
- Notifié le 7 mars 2016
- Mandatements 2016 : 6 973,10 €TTC

*Marché en cours*

**PRESTATION DE SERVICE D'ASSURANCE - ANNEES 2013 A 2016 - prix ajustables**

**Lot n° 1 Dommages aux biens et risques annexes**

- Titulaire : GROUPAMA à SCHILTIGHEIM (67300)
- Montant : 11 546,50 €HT (46 186,00 €HT pour les 4 années)
- Notifié le 12 novembre 2012
- Mandatements 2013: 12 407,54 €TTC
- Mandatements 2014 : 13 151,68 €TTC
- Mandatements 2015 : 14 045,44 €TTC
- Mandatements 2016 : 14 089,41 €TTC

*Marché soldé en 2016 pour un montant total de 53 694,07 €TTC*

**CONTRAT D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS DE CHALEUR ET GARANTIE TOTALE – prix révisibles**

- Titulaire : ENGIE COFELY à ILLKIRCH GRAFFENSTADEN (67400)
- Montant : 55 257,46 HT
- Notifié le 1<sup>er</sup> mars 1999 (début du contrat)
- Mandatements 2016 : 58 296,62 €TTC

*Marché en cours*

**SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS – marché valable du 7 mars 2016 au 6 mars 2019 – prix ajustables**

**Lot 1 Raccordements T2 et T0, abonnements et toutes communications associées**

- Titulaire : SFR BUSINESS COMPLETEL à STRASBOURG (67100)
- Montant : 56 000,00 €HT maximum pour 4 ans
- Notifié le 7 mars 2016
- Mandatements 2016 : 316,20 €TTC

*Marché en cours*

**SERVICES DE TRANSPORTS ROUTIERS DE PASSAGERS – ANNEE 2015 / RECONDUCTIBLE JUSQU'EN 2018 – prix révisibles**

- Titulaire : AUTOCARS ROYER à HERRLISHEIM (67850)
- Montant : minimum 5 000 €- maximum 15 000 €HT / an  
(minimum 20 000 €- maximum 60 000 €HT / 4 ans)
- Notifié le 10 décembre 2014
  - Avenant n° 1 en plus-value en date du 20 juillet 2015. A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, les enfants scolarisés dans les écoles du Centre seront transférés vers le groupe scolaire Bouchesèche chaque mercredi et ce, dans le cadre de l'opération de restructuration/extension du site de l'école maternelle du Centre / cantine scolaire dont le terme du chantier est fixé à fin 2018. Une quarantaine d'enfants plus les accompagnants sont concernés par ce transfert. Le prix forfaitaire pour 49 fauteuils est fixé à 95,00 € TTC (valeur année 2015) et le montant estimé annuel est de 3 230,00 €TTC (moyenne de 34 mercredi par année scolaire). Cet avenant représente une augmentation de + 1,96 % par rapport au montant maximum annuel estimé du marché.
  - Notifié le 20 juillet 2015
- Mandatements 2015 : 9 207,80 €TTC
- Mandatements 2016 :

*Marché en cours*

**NETTOYAGE ET ENTRETIEN DES LOCAUX MUNICIPAUX – ANNEE 2014 / RECONDUCTIBLE JUSQU'EN 2017 – prix révisibles**

**Lot 3 nettoyage et entretien ponctuel de divers locaux**

- Titulaire : REGIE DES ECRIVAINS à SCHILTIGHEIM (67300)
- Montant : 20 000,00 HT maximum/an (80 000,00 €HT /4 ans)
- Notifié le 23 décembre 2013
- Mandatements 2014 : 14 013,82 €TTC
- Mandatements 2015 : 10 763,47 €TTC
- Mandatements 2016 : 17 484,30 €TTC

*Marché en cours*

**TRANCHE ENTRE 90 000 €HT ET 208 999,99 €HT**

**NETTOYAGE ET ENTRETIEN DE LOCAUX MUNICIPAUX (MAIRIE ANNEXE/HALTE-GARDERIE/ECOLE ELEMENTAIRE BOUCHESECHE BATIMENT II) – ANNEE 2015 / RECONDUCTIBLE JUSQU’EN 2017 – prix révisables**

- Titulaire : REGIE DES ECRIVAINS à SCHILTIGHEIM (67300)
- Montant : 34 110,00 €HT /an (102 330 €HT / 3 ans)
- Notifié le 10 décembre 2014
- Mandatements 2015 : 37 596,91 €TTC
- Mandatements 2016 : 38 004,36 €TTC

*Marché en cours*

**NETTOYAGE DE LOCAUX MUNICIPAUX – ANNEE 2014 / RECONDUCTIBLE JUSQU’EN 2017 - prix révisables**

**Lot 1 multi accueil Les Champs Fleuris**

- Titulaire : ALLIANCE TEAM PROPLETE à STRASBOURG (67000)
- Montant : 84,40 €HT par jour (estimation de 27 340 €HT/an soit 109 720 €HT pour 4 ans)
- Notifié le 30 juin 2014
- Mandatements 2014 : 4 557,60 €TTC
- Mandatements 2015 : 23 902,08 €TTC
- Mandatements 2016 : 20 255,60 €TTC (manque factures novembre + décembre 2016)

*Marché en cours*

**ENTRETIEN DES ESPACES VERTS SUR DIVERS SITES – ANNEE 2014 / RECONDUCTIBLE JUSQU’EN 2017 - prix révisables**

- Titulaire : EST PAYSAGES D’ALSACE à GEISPOLSHHEIM (67118)
- Montant : 45 000,00 HT maximum/an (180 000,00 €HT maximum/4 ans)
- Notifié le 6 mars 2014
- Mandatements 2014 : 29 296,80 €TTC
- Mandatements 2015 : 22 494,00 €TTC
- Mandatements 2016 : 21 401,36 €TTC

*Marché en cours*

**TRANCHE SUPERIEURE A 209 000,00 €HT**

**MISSION DE MAITRISE D’ŒUVRE POUR LA RESTRUCTURATION/EXTENSION DE L’ECOLE MATERNELLE DU CENTRE – CREATION DE LA MAISON DE LA MUSIQUE – prix révisables**

- Titulaire : GROUPEMENT WEBER KEILING (mandataire)/TDS/ID/ HN INGENIERIE/C2BI/ESP à STRASBOURG (67000)
- Montant : 343 472,45 €HT (forfait provisoire)
- Notifié le 2 décembre 2015
  - Avenant n°1 fixant le forfait définitif de rémunération
  - Montant : 388 381,21 €HT
  - Notifié le 25 mai 2016
- Mandatements 2015 : 10 000,00 €TTC
- Mandatements 2016 : 236 649,18 €TTC

*Marché en cours*

Délibération

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
après en avoir délibéré,

**PREND ACTE**  
de cette communication

**22ème Point : BILAN STATISTIQUE DES MARCHES PUBLICS CONCLUS EN 2016**

Monsieur Jean-Claude HEITMANN, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, expose.

« En complément de l’information annuelle de notre assemblée s’agissant des contrats passés par notre collectivité, il est porté à connaissance de notre Conseil municipal le bilan statistique de

l'ensemble des marchés publics passés de manière formalisée et comportant donc un acte d'engagement.

Pour mémoire, l'acte d'engagement est le document signé par un candidat à un marché public dans lequel le candidat présente son offre ou proposition de prix dans le respect des clauses du cahier des charges qui déterminent les conditions dans lesquelles le marché est exécuté. Cet acte d'engagement est ensuite signé par le pouvoir adjudicateur.

De ce fait, dans le cadre de l'exécution de son budget 2016, notre collectivité a conclu soixante- six (66) contrats administratifs, répartis comme suit :

- Quarante-six (46) marchés publics de travaux, soit 91,08 % des contrats passés ayant pour objet soit l'exécution, soit conjointement la conception et l'exécution d'un ouvrage ou de travaux de bâtiment ou de génie civil répondant à des besoins précisés par le pouvoir adjudicateur qui en exerce la maîtrise d'ouvrage (construction d'un club-house et réhabilitation des vestiaires au gymnase du Centre, rénovation du sol du court couvert de tennis, rénovation de l'éclairage public, isolation extérieure de l'école maternelle du Ried, extension et réhabilitation de l'école maternelle du Centre et création de la Maison de la Musique, rénovation de l'éclairage de la salle des fêtes et du plateau du gymnase du Centre, aménagement du cimetière rue de l'Arc en Ciel, mise en accessibilité handicapés des bâtiments, aménagement de l'espace vert à l'éco-quartier, aménagement des ilots d'espaces verts rue du Marais et rue des 3 Maires);
- Sept (7) marchés publics de fournitures courantes, soit 3,63 % des contrats passés ayant pour objet l'achat, la prise en crédit-bail, la location ou la location-vente de produits ou matériels (vêtements de travail et EPI, acquisition d'un piano de cuisson, d'un lave-vaisselle et de tables de cuisine, peinture et matériel de peinture, rampe d'éclairage et vidéoprojecteur) ;
- Treize (13) marchés publics de services, soit 5,29 % des contrats passés ayant pour objet la réalisation de prestations de services (assurances dommages ouvrages, contrats d'assurances dommages aux biens, de responsabilité civile, des véhicules à moteur et de protection fonctionnelle, nettoyage de locaux, mission d'assistance à maîtrise d'œuvre, services de télécommunications).

Le pouvoir adjudicateur a engagé vingt et une (21) procédures de consultation pour soixante-trois (63) lots séparés.

Trois (3) procédures, soit 0,14 % des procédures engagées, ont été soit déclarées infructueuses (offres supérieures aux crédits disponibles ou par manque d'offres), soit annulées par le pouvoir adjudicateur (abandon du projet).

Le montant total de l'ensemble des contrats administratifs s'élève à la somme de 5 087 655,78 €TTC répartis comme suit :

- Marchés publics de travaux                   ⇒ 4 633 966,38 € soit 91,08 % du montant total
- Marchés publics de services                 ⇒ 269 028,79 € soit 5,29 % du montant total
- Marchés publics de fournitures           ⇒ 184 660,61 € soit 3,63 % du montant total.

Quant à la vie des contrats publics conclus pendant l'année 2016, quarante et un (41) d'entre eux sont encore en cours d'exécution à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

La commission consultative des marchés, mise en place par délibération du Conseil municipal en date du 14 avril 2014, s'est quant à elle réunie douze (12) fois au cours de l'année 2016 pour émettre un avis sur les marchés passés par notre collectivité et dont le montant était supérieur ou égal à 25 000 € HT. »

Délibération

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
après en avoir délibéré,

**PREND ACTE**  
de cette communication

**23ème Point : MARCHES PUBLICS CONCLUS DURANT LA PERIODE DU 1ER JANVIER AU 28 FEVRIER 2017**

Monsieur Jean-Claude HEITMANN, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, expose.

**MARCHES PUBLICS CONCLUS  
DURANT LA PERIODE DU 1<sup>er</sup> ANVIER au 28 FEVRIER 2017**

Marchés publics de travaux, de fournitures et de prestations de service passés en application des dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et ayant fait l'objet d'une procédure formalisée

**MISSION D'ASSISTANCE A MATRISE D'OUVRAGE EN VUE DE LA RENOVATION DU GROUPE SCOLAIRE BOUCHESECHE**

- Titulaire : GROUPEMENT C2BI (mandataire) / T.D.S. / SIB à STRASBOURG (67000)
- Montant : 34 500,00 €HT
- Notifié le 9 janvier 2017

**MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DE VESTIAIRES ET D'UN CLUB-HOUSE AU STADE OMNISPORTS « LE CHENE »**

- Titulaire : GROUPEMENT BERGMANN ET ASSOCIES ARCHITECTES (mandataire) / BET TANNACHER / TDS / INGENIERIE DEVELOPPEMENT / E3 ECONOMIE à SCHILTIGHEIM (67300)
- Montant : 182 250,00€HT
- Notifié le 22 février 2017

Délibération

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
après en avoir délibéré,

**PREND ACTE**  
de cette communication

**24ème Point : QUESTIONS ORALES**

**25ème Point : INFORMATIONS ADMINISTRATIVES**

**La séance est levée à 21h35.  
ANNEXES CONSULTABLES EN MAIRIE**